LE PAYS.

VOL. XI. MONTREAL, JEUDI MATIN, 13 FEVRIER 1862. No. 13.

DIVERS

BUREAU DE POSTE.

MONTREAL, 7 nov. 1861.

ARRIVEE ET DEPART DES MALLES DE MONTREAL.

MALLES.	DUE.	FERMEE.
Québec, Danville, etc., par chemin de fer	10.00 AM	9.30 PM 1
Route de Québec Rive Nord	8.00 AM	4.00 PM
Sorel, 3 Riv. Québec par vapeur	7.00 AM	4.00 PM
Canada O., Ottawa, et Ottawa Haut	12.00 M 10.00 PM	7.00 AM 2 3.30 PM
Laprairie	10.00 AM	2.30 PM
St.-Jean, C. E. Napierville et Clarenceville	10.00 AM 11.00 PM	6.00 AM 2.30 PM
Etats-Unis(excepté Portland) et Lacolle	10.30 AM	2.30 PM
St.-Hyacinthe Melbourne et Island Pond	11.00 AM 6.00 PM	9.30 AM 3 3.30 PM
Cortland	5.00 PM	4.00 PM 4
hâteauguay, Beauharnois et Huntingdon	6.30 PM	5.00 AM
Lachine	9.15 AM	5.00 PM
St.-Rémi, Hem'ford et Plattsburg	6.30 PM 11.30 AM	2.00 PM 2.00 PM
Chambly, St.-Césaire, etc.	1.30 PM	3.30 PM
Longueuil et Contrecœur	10.00 AM	2.00 PM
St.-Laurent, St.-Eustache	8.00 AM	7.30 PM
Grenville, Carillon, St.-Benoit	6.30 PM	5.30 AM
Ste.-Thérèse, Ste.-Rose, St.-Jérôme	5.00 PM	7.30 AM
Terrebonne, New-Glasgow	5.00 PM	6.30 AM
St.-Jean, N. B. Halifax et Isles P. E.	1.30 PM	3.30 PM

[1] Sec. du C. ouverts jusqu'à 9.45 PM
[2] do do do 7.15 AM et 3.45 PM
[3] do do do 9.45 AM et 3.45 PM
[4] do do do 4.15 PM

Les lettres qu'on voudra faire enregistrer devront être déposées un quart d'heure avant la fermeture des Malles.

NOTE.—Toutes les Malles ci-dessus partent tous les jours (excepté le dimanche) excepté celle de St-Jean N. B., Halifax et l'Ile du Prince Edouard, lesquelles arrivent et se ferment chaque Mercredi. Et les Malles de Sorel, Trois-Rivières et la Malle de la Rive Nord arrivent chaque jour, excepté le Mardi, et se ferment chaque jour excepté le Dimanche.

Institut des Garçons Sourds-Muets,

PRÈS MONTRÉAL, (CANADA).

CETTE ECOLE EST SOUS LES AUSPICES de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal et du Gouvernement de la Province, confiée à la direction des Clercs de St.-Viateur pour rendre les Sourds-muets utiles à eux-mêmes, à la société, à la religion, etc.

Les classes s'ouvriront le 16 septembre, au Côteau St.-Louis ou Mile End, près Montréal.

Le Cours d'études durera généralement de cinq à six années, mais il pourra être abrégé selon l'intelligence des élèves ou l'intention de leurs parents.

Les Sourds-muets déjà âgés ou peu intelligents ne recevront que l'instruction religieuse par le langage mimique en plusieurs semaines.

CONDITION DE LA PENSION :— Le prix de pension est de sept piastres et demie par mois d'avance en trois termes, ou soixante-quinze piastres pour l'année, y compris le blanchissage.

Les parents ou les protecteurs qui désirent y placer leurs enfants pourront avoir tous les renseignements qu'ils désirent en s'adressant à M. le Docteur de l'Institution des Sourds-Muets.

MM. les Editeurs des journaux français et anglais sont priés de reproduire pendant plusieurs semaines cette annonce dans l'intérêt des infortunés Sourds-Muets.

10 sept. 1861. 99

A VENDRE

PLUSIEURS LOTS A BATIR SITUES SUR le Coté Nord du Carré Viger, ainsi que sur la Rue Berri.

Pour plus amples informations et conditions, s'adresser à

J. E. MALHIOT,
Courtier.

CINQ MILLE PIASTRES

A PRETER SUR PROPRIETE DE VILLE. Premières hypotecque.

J. E. MALHIOT,
Courtier.

BON PAPIER COMMERCIAL NEGOCIE.

J. E. MALHIOT,
Courtier.

7 déc. 136

HUITRES FRAICHES

DE

St.-Simon,
Beddec,
Boctouche et
Carraquette,

DE QUALITE SUPERIEURE, VENANT d'être reçu par

BRUNEAU ET DUFRESNE,
Marchands d'Epiceries, Vins, etc.
152, rue Notre-Dame.

23 nov. 130

LE SIECLE,

(De Paris),

Journal Quotidien, Politique et Littéraire.

Conditions d'abonnement pour le Canada :

Un an	**$20 00**
Six mois	**10 00**
Trois mois	**5 00**

Les abonnements datent du 1er et du 16 de chaque mois.

Les personnes qui désireraient renouveler leur abonnement ou celles qui voudraient souscrire à cet intéressant Journal, peuvent le faire en s'adressant personnellement ou par lettre à M. N. THOMPSON, au bureau du Journal *Le Pays*, à Montréal, seul Agent en Canada autorisé par l'administration du *Siècle*, à recevoir des abonnements pour ce Journal.

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRESENT DONNE QU'EN conformité à l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada, de 1861, le Conseil Municipal du Village d'Acton Vale, Conté de Bagot, District de St.-Hyacinthe, recevra des SOUMISSIONS pour l'exécution de l'ouvrage suivant à faire dans le dit Village, savoir :

Pour la construction d'un MARCHE en Brique dans le dit Village.

Les Soumissions seront reçues au Bureau de H. MIGNAULT, N. P. et S. T. du dit Conseil Municipal du dit Village d'Acton Vale, jusqu'au DEUXIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, inclusivement.

La susdite Bâtisse devra être faite le PRINTEMPS prochain.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau Municipal du dit Village d'Acton Vale.

Par ordre du dit Conseil d'Acton Vale,

H. MIGNAULT,
S. T. C. M. V. d'A. V.

21 nov. 129

MEDECINE

THE DES MONTAGNES DE JUDSON,

POUR LA

DESTRUCTION DES VERS.

Herbes, Ecorces et Racines

VERSUS

Minéraux Vénéneux et Drogues.

MERES, FAITES ATTENTION !

Lorsque vous remarquez l'action naturelle difficile chez vos enfants, pensez-vous que ce puisse être autre chose qu'une simple Colique qui les affligent ? Dans neuf cas sur dix, la cause des souffrances du petit malade, sont les VERS, et l'on devrait y porter une attention immédiate.

PERES DE FAMILLES

Ne laissez pas souffrir vos enfants, lorsqu'on vous présente le

THE DE JUDSON

POUR LA DESTRUCTION DES VERS,

Qui est un remède certain at agréable. Comme il serait plus prudent de l'avoir toujours dans la maison ! Un court délais, quand un enfant tombe malade, est souvent la cause de sa mort. Lorsque, au contraire, en agissant sur le champ et en administrant immédiatement le THE DES MONTAGNES non seulement vous sauvez votre enfant d'une longue et dangereuse maladie, et à vous-même beaucoup de dépenses, mais vous vous sentez plus heureux de ce que vous avez fait votre devoir et peut-être sauvé sa vie.

Cette médecine est purement composée

D'HERBES ET DE RACINES,

Il n'y entre pas une seule parcelle de

CALOMEL OU DE MINERAI.

Ceux qui se seront servis une fois de Thé, ne voudront plus entendre parler du sale Vermifuge. Le seul principe actif de tous les autres Vermifuges et destructeurs de Vers, est le MERCURE.

NE DONNEZ PAS DE

POISON

A

VOS ENFANTS.

Servez-vous du remède végétal simple et certain.

Le Thé pour la Destruction des Vers a été découvert d'une manière étrange, parmi les Sauvages du Nord du Mexique. Vous trouverez un compte rendu de cette découverte dans nos Almanachs. Demandez à l'Agent l'*Almanach de la Délivrance de Tula*, et lorsque vous l'aurez lu passez-le à votre voisin, afin que lui aussi puisse connaître et être guéri par ce GRAND REMEDE. Le THE DE JUDSON TUE LES VERS, ne fait jamais dommage et est agréable à prendre.

Achetez en un Paquet--Prix, 25c.

REMARQUE.—Faites attention à ce que le nom et la Signature de B. L. JUDSON ET CIE., avec le portrait de TEZUCO, soit sur chaque Paquet du Thé contre les Vers.

B. L. JUDSON ET CIE.,

SEULS PROPRIETAIRES,

50, Rue Leonard, New-York et Brockville, C. W.

LE THE DE JUDSON pour la DESTRUCTION DES VERS est vendu par un Agent dans tous les Villages et par tous les Droguistes.

CARTER, KERRY ET CIE.,
Agents en Gros,
Montréal.

2mar aa—21

TIS FOUND | WATSON'S NEURALGIA KING

IL EST TROUVE.

LE ROI DE LA NEVRALGIE

DE WATSON.

GUERIT TOUJOURS

LA NEVRALGIE ET LES RHUMATISMES.

CE GRAND REMEDE INTERNE A OPERE des Guérisons dans des milliers de cas où tous les autres remèdes avaient fait défaut. Ce n'est pas un simple Anodin qui arrête la douleur pour un moment, mais un SPECIFIQUE PARFAIT et certain pour ces maladies douloureuses. Le grand nombre d'Onguents, Fomentations et Médecines externes, qui agissent comme Stimulants sur la surface seulement, sont temporaires dans leurs effets et leurs vertus douteuses. Le ROI DE LA NEVRALGIE atteint la source du mal et banni avec succès la maladie du système. Nous recommandons à tous de l'essayer et de s'assurer ainsi de ses propriétés merveilleuses.

Lisez les Guérisons étonnantes de Citoyens bien connus, de Buffalo.

—Il a guéri M. S. Hemenway, Propriétaire de la ligne d'Omnibus de la rue Niagara, de la Névralgie et d'un Rhumatisme dans le cou et les épaules.

—Une bouteille a guéri M. Elias Weed, Marchand à Commission, d'une sévère Névralgie dans la tête et dans le cou, après l'essai inutile de tous les autres remèdes.

—M. L. Grosvenor, de la rue Perry, qui gardait la maison depuis longtemps et ne pouvait vaquer à ses affaires, s'est trouvé parfaitement bien après avoir fait usage du Roi de la Névralgie de Watson.

—Le Roi de la Névralgie a guéri M. Joseph Cooley, de la rue Seneca, d'un Rhumatisme inflammatoire, dont il souffrait depuis longtemps Il était alité lorsqu'il a commencé à en faire usage.

—James Van Valkenburg, homme de police, bien connu en cette ville, a été guéri d'un Rhumatisme et d'une Névralgie de la pire espèce.

—Rhumatisme Inflammatoire. — M. C. H. Reed, 86, rue Carroll, a été guéri, après avoir fait usage d'autres remèdes pendant plusieurs années.

—Rhumatisme Inflammatoire de 5 ans.—Madame H. W. Putman, 56, rue Pearle, a été guéri dans l'espace de trois semaines—elle recevait alors les soins des premiers médecins de la cité.

—Névralgie de la pire espece durant depuis quinze ans. — Madame Lyman Rathburn, 215, rue Delaware, parfaitement guérie.

—William Coleman, Encanteur, No. 4, rue Swan, guéri d'une sévère Névralgie dans les membres.

—William Moffatt, Brasseur, rue Morgan, de Névralgie de la figure et des dents.

PRIX : $1.00 la Bouteille.

Préparé par

A. I. MATHEWS,
Fort Erié, C. W.

En vente chez R. J. Devins et chez tous les Marchands de Médecines.

2 mars aa—21

PERDUE.

HIER, VERS LES TROIS HEURES DE L'APRÈS-MIDI, il a été perdu une CLARINETTE appartenant aux élèves de l'Ecole Chrétienne du faubourg St.-Laurent. Prière à quiconque l'a trouvée de vouloir bien la remettre : une récompense est promise.

14 jav. 148

MEDECINE

PILULES DE JUDSON

COMPOSEES

D'HERBES DE MONTAGNES.

CI-DESSUS, NOUS PRESENTONS UNE ressemblance parfaite de Tezuco, chef d'une tribue de l'étrange nation des Aztecs, qui autrefois, régnait au Mexique. Vous trouverez un historique de ses actions et de son peuple, dans nos Almanachs et Pamphlets, que l'on peut se procurer gratis de nos Agents pour ces Pilules.

L'inventeur et le fabricant des Pilules de Judson composées d'Herbes des Montagnes, a voyagé pendant la plus grande partie de sa vie, et a visité presque tous les pays du monde. Il a demeuré plus de six ans parmi les Sauvages des Montagnes Rocheuses et du Mexique, et c'est là que les Pilules composées d'Herbes des Montagnes, ont été découvertes. Vous trouverez un récit très intéressant de ses aventures dans nos Almanachs et nos Pamphlets.

C'est un fait établi, que toutes les Maladies proviennent du

SANG IMPUR !

Le sang c'est la vie ! et lorsqu'une matière étrangère et malsaine se mêle avec lui, elle est immédiatement transportée et distribuée dans toutes les parties du corps. Le poison agit sur chaque nerf, et les organes vitaux s'en ressentent vivement. La digestion se fait imparfaitement. Le foie cesse de sécréter la bile en quantité suffisante. L'action du cœur est affaiblie et la circulation est lente. Les poumons deviennent embarrassés de la matière empoisonnée ; de là les rhumes, etc., et tout cela provient d'une légère impureté dans la source de la vie—le sang ! Jetez, par exemple, un peu de terre dans une source pure, qui alimente un petit ruisseau, et quelques minutes plus tard, tout le cours d'eau sera brouillé et fangeux. Ainsi, le sang impur se porte dans toutes les parties du corps et laisse des traces de son passage. Tous les conduits se bouchent et si l'obstruction n'est pas déplacée, la lampe de la vie s'éteint bientôt.

Non seulement ces Pilules purifient le sang, mais elles régénèrent aussi les sécrétions du corps ; elles sont, en conséquence, sans rivales pour les

Maladies Bilieuses, Maladies du Foie Maux de Tete, etc.

Cette Medecine ANTI-BILIEUSE, chasse du sang les germes cachés de la maladie et rend tous les fluides et les sécrétions purs et abondants, nettoyant et ressuscitant les organes vitaux.

Il est bien agréable pour nous, de pouvoir placer à la portée de tous, une médecine comme "Les Pilules composées d'Herbes des Montagnes," qui passe directement dans les parties affligées, dans le sang et dans les fluides et fait revenir sur les joues du malade, les roses de la santé et de la beauté.

Les Pilules de Judson sont le meilleur remede qui existe pour les maladies suivantes :

Coliques,	Maux de tête,
Toux,	Indigestion,
Rhumes,	Influenza,
Constipation,	Inflammation,
Dyspepsie,	Faiblesse intérieure,
Diarrhée,	Maladies du foie,
Hydropisie,	La pierre et la gravelle,
Débilité,	Symptômes secondaires,
Fièvres,	Douleurs dans l'Estomac.
Maladies des femmes.	

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

Femmes qui aimez la santé, ayez toujours de ces Pilules. Elles purifient le sang, déplacent les obstructions de toutes sortes, guérissent la peau des boutons et des pustules et ramènent sur les joues les riches couleurs de la santé.

☞ Les plantes et les herbes, dont ces Pilules sont composées, ont été découvertes d'une manière surprenante chez les Tezucains, une tribu d'aborigènes du Mexique. Procurez-vous, de nos agents, une copie de notre Almanach, et vous lirez, avec plaisir, l'intéressant compte-rendu qu'il contient par rapport à cette GRANDE MEDECINE des Aztecs.

REMARQUE.—Les Pilules composées d'Herbes des montagnes sont mises dans de magnifiques enveloppes. Chaque boîte contient 40 Pilules, et se vendent au détail, 25 cents la boîte. Les véritables, portent la signature de B. L. JUDSON et CIE., sur chaque boîte.

B. L. JUDSON et CIE.,
Seuls propriétaires,
No. 50, rue Léonard, New-York.

☞ On a toujours besoin d'Agents—Adressez comme ci-haut. ☜

2 mars. aa—21

THES ET CAFES.

UN EXCELLENT CHOIX DE

THE VERT,

De 3s. à 5s. 6d.,

THE NOIR,

De 2s. 6d. à 4s. 6d., et un Thé mêlé, d'un goût supérieur, à 3s. la livre.

EXCELLENT CAFE PUR DE JAVA,

A 1s. 6d., et de

JAMAICA,

A 1s. 3d.

Ces Cafés sont moulus au fur à mesure, et pour cette raison, sont toujours frais.

C. A. MARCHAND ET CIE.,
Coin des rues Notre-Dame et St.-Denis.

NOUVELLEMENT RECU

LES SOUSSIGNES VIENNENT DE RECEvoir de la Maison

CROSS ET BLACKWELL,

Un assortiment de toutes les variété de leurs

FAMEUSES SAUCES

Telles que

SAUCES AUX CHAMPIGNONS

ET AUX NOIX,

Marinades assorties,
Gelées,
Marmelades,
Viandes,
Langues et
Jambons marinés et en pots
Pois verts,
Fromages en vaulette (forme Ananas)

— Et aussi, —

Un Assortiment complet et choisi

D'EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

☞ Les articles sont portés à domicile gratis

C. A. MARCHAND ET CIE

Coin des rues Notre-Dame et St-Denis

22 octobre. 117

LES "CHASSEURS CANADIENS." ATTENTION.

AFIN D'EVITER DE LA CONFUSION ET pour l'information des officiers et membres des différentes compagnies qui appartiennent aux bataillons des "Chasseurs Canadiens" les places suivantes ont été choisies pour les EXERCICES MILITAIRES.

COMPAGNIE No. 1.

CAPT. ST.-JEAN, — deux fois par semaine à l'Hospice St.-Antoine, rue Labelle, les Mercredi et Jeudis, à 7½ hrs.

COMPAGNIE No. 2.

CAPT. DUVERNAY, — A l'Hôtel Rasco, tous les Lundis et Jeudis, à 7 heures précises.

COMPAGNIE No. 3.

CAPT. RENAUD,—Dans l'un des hangards de l'Hon. Ls. Renaud, près du marché Ste.-Anne, tous les Lundis et Mercredis.

COMPAGNIE No. 4.

CAPT. EMOND,—A l'Hôtel Rasco, tous les Lundis et Jeudis, à 3 heures précises.

COMPAGNIE No. 5.

CAPT. BAZINET, — Dans la rue St.-Joseph, vis-à-vis les maisons des Sœurs.

COMPAGNIE No. 6.

CAPT. CINQ-MARS,—A la Maison Pratt, rue Notre-Dame, coin de la rue St.-Denis, tous les Mardis et Jeudis, à 7 heures.

COMPAGNIE No. 7.

CAPT. C. C. SPENARD, — A l'Institut-Canadien-Français, Salle St.-Jean-Baptiste, les Mardis et Jeudis soirs, à 7 heures.

COMPAGNIE No. 8.

CAPT. D'ORSONNENS.—Cette compagnie va probablement obtenir une chambre du Marché Bonsecours.

COMPAGNIE No. 9.

CAPT. LEON SPENARD,— Chez M. Gilbert rue St-Joseph, les mardi et samedi, à 7 heures et demi.

COMPAGNIE No. 10,

LIEUT. NORMANDEAU,—En haut, chez M. Gauthier, maison Pratt, à 7½.

COMPAGNIE No. 11,

CAPT. WILSON,—Au-dessus du Magasin de M. Brais, Maison Pratt,—Rue Notre-Dame.

COMPAGNIE No. 12,

CAPT. LIONAIS,—A l'Ecole de Dance de Mme Owler,—Rue St.-Gabriel, les Mardis et Vendredis.

COMPAGNIE No. 13.

CAPT. DUCHARME, — Maison Pratt, — Rue Notre-Dame, les Mardis et Jeudis.

Les autres compagnies n'ayant pu se procurer de places assez spacieuses pour les exercices militaires, nous les annoncerons en temps et lieux.

MALHIOT,
Capt. et Adj.

21 janv. 3

BILLS PRIVES.

LES PERSONNES

Dans le Canada-Est, qui ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Législative dans le but d'obtenir des

BILLS PRIVES OU LOCAUX,

Accordant des

Privilèges exclusifs, ou conférant des pouvoirs collectifs

Pour des

Fins commerciales ou pour d'autres objets de profit,

Réglant les

Arpentages ou les Bornages,

Ou se

Rattachant à tout ce qui peut affecter les droits de propriété d'autres personnes,

Sont

Par les présentes notifiées

Qu'elles sont tenues par les 51ème et les Règles suivantes (publiées au long dans la "Gazette du Canada,"), de donner

DEUX MOIS D'AVIS

de leur intention dans la "Gazette du Canada," en Anglais et en Français, ainsi que dans les deux langues dans un papier-nouvelles publié dans le District qui se trouve concerné ; elles devront aussi transmettre copie du premier ainsi que du dernier de ces avis au Bureau des Bills Privés, à Québec.

ALF. TODD,
Greffier en Chef,
Du Bureau des Bills Privés.

21 nov. 129

POELES ALBANIAN A CHARBON

ON PEUT SE PROCURER LE NOUVEAU et populaire POELE A CHARBON de Manufacture Canadienne, et à des prix très-réduits. Aussi, RAILWAY COAL BURNER, et une grande variété de POELES de SALON et de PASSAGE.

GEO. HAGAR,
302, rue St.-Paul.

POELES DE CUISINE.

LE SOUSSIGNE A CONSTAMMENT EN mains des POELES de CUISINE du plus beau genre, tels que :—L'Empire State, Victor, State, Good Samaritain, Peace Maker et le célèbre Poêle de Cuisine de Stewart si apprécié pour l'économie qu'il procure et pour son fini élégant. Ces Poêles sont fournis avec de petits appartements à chaleur, Réservoirs, etc., etc., et sont propres aux Tuyaux à Eau chaude : ils sont vendus très-bas prix.

GEO. HAGAR,
302, rue St.-Paul.

7 ov. 123

AVIS.

LE SOUSSIGNE DONNE AVIS PAR LES présentes que toutes transactions faites sans son autorisation par DELPHIS CHEVRIER, son fils, seront nulles et qu'il n'en sera pas responsable.

FRANÇOIS CHEVRIER,

Vaudreuil, 28 Janv. 1862

VARIETES

Un Chapitre pour les Collectionneurs.

. . . Je sortais de visiter l'admirable collection d'objets chinois recueillie par M. de Montigny. Encore sous la vive impression de tout ce que j'avais vu, je m'en allais rêvant à tant de produits presque inexplicables d'une industrie aussi savante et aussi patiente — sinon plus — que notre industrie européenne. Je me demandais comment les artisans de l'empire du Milieu pouvaient couler d'un seul jet des bronzes que nos fondeurs français seraient impuissants à reproduire, et ce qu'il fallait de temps et d'adresse pour sculpter des bas reliefs en ivoire qui se vendent, à Canton, quelques francs et qu'à Paris on paierait le poids de l'or à l'artiste chargé de les exécuter.

Des pagodes ruisselantes d'or, des idoles étranges et peintes avec des couleurs inconnues, mille objets nouveaux pour moi, étranges, d'un usage inconnu, éblouissaient donc mon imagination, devant laquelle ils tournoyaient confusément, quand je me trouvai tout à coup sur un boulevard, en face d'un de mes amis, brave officier, grand collectionneur d'armes orientales, et qui a fait la campagne de Chine en soldat intrépide et en savant antiquaire.

Naturellement je lui fis part des impressions qui me tenaient si fort. Il se mit à rire.

Je le regardai avec étonnement et presque avec mécontentement.

— Mon ami, me répondit-il, pardonne-moi, mais ce que tu viens de me dire me rappelle une singulière journée que j'ai passée, il y a quelques mois, à Pékin. Tu riras d'aussi bon cœur que je le fais lorsque tu en connaîtras les bizarres détails ; sans compter que mon récit se termine à l'instar d'une fable d'Esope, par une *épimuthion*, à l'usage d'un collectionneur d'armes comme moi et d'un collectionneur d'éthonologie comme toi.

Sur ces entrefaites nous étions arrivés à la porte du capitaine, nous montâmes chez lui et nous nous installâmes dans son cabinet au milieu de sa riche collection.

Figure-toi, dit-il,—tandis que je m'établissais commodément devant la cheminée, dans son meilleur fauteuil, et en allumant un cigare — Figure-toi qu'à peine entré à Pékin, je me mis à courir les boutiques pour y acheter des curiosités. Tout m'éveillait, tout me tentait si fort, et je fis tant d'emplettes, que je ne tardai point à être connu de tous les marchands de la ville. Ils m'obsédaient de leurs offres et me relançaient jusque chez moi.

L'un d'eux me parla un jour d'un riche mandarin qui possédait une collection réputée la plus rare et la plus riche du Céleste-Empire, et moyennant salaire, car tout se paie en Chine, il me proposa de me la faire visiter. Le dit mandarin, ajouta le drôle, était un de ses clients et aimait de plus à montrer ses trésors et à jouir de l'admiration que leur vue causait à ceux qu'il admettait à les voir. Je n'ai pas besoin de te dire que j'acceptai cette offre, et que le lendemain matin je me trouvai avec une rigoureuse ponctualité au rendez-vous donné.

Le mandarin me reçut avec la politesse obséquieuse qui caractérise les Chinois et m'introduisit dans une immense galerie où je vis des merveilles à faire perdre la tête à un fanatique de curiosités comme toi et moi. Assurément la collection de M. de Montigny est la plus complète que possède l'Europe, mais cette collection ne peut te donner qu'une idée imparfaite de celle de mon mandarin. C'était un monde entier de manuscrits de la plus haute antiquité, des bronzes accomplis, des porcelaines vieilles de quatre siècles, et qu'on paie au poids de l'or à Pékin, comme nous payons à Paris nos faïences du temps d'Henri II, et nos émaux de Limoges. Je m'arrêtai à chaque pas, confondu, abasourdi et avouant que nous n'avions en France aucune idée de l'industrie et de l'art des Chinois.

Le mandarin semblait heureux comme le dieu Fo en personne ; ce dieu dont les statues portent sur leurs lèvres dorées un sourire stéréotipé. Il se frottait les mains, il se congratulait, il me donnait des explications sur la main d'œuvre de ses trésors, il me faisait remarquer leurs détails d'exécution, il m'en disait l'origine, la rareté et le prix ; le prix surtout.

Comme dans toutes les collections il se trouve là des bibelots dont, moi ignorant, je n'eusse point donné cinquante centimes et qui coûtaient des sommes fabuleuses. Je pus me convaincre une fois de plus combien la valeur de certaines raretés est de convention. M. de Rothschild paye, en France, dix mille francs une salière en faïence du fameux et unique service du roi Henri II ; on paie en Chine, le même prix, une écuelle de bois ciselé, provenant de je ne sais quelle époque de l'empire du Milieu.

Après quatre heures passées à visiter la collection du mandarin, je comptais me retirer, car le papillotage de tant d'objets de formes, de couleurs et d'usage divers, m'avait singulièrement fatigué. Mais l'antiquaire chinois n'était pas homme à me lâcher ainsi. Il me supplia d'accepter une légère collation, et m'obligea gracieusement à passer dans un charmant petit salon d'été où nous attendaient les deux filles de mon hôte.

Je te l'avoue, ces charmantes créatures me firent bientôt oublier la collection de leur père. La riche étrangeté de leurs costumes seyait merveilleusement à leur teint bronzé, à leurs grands yeux noirs, à leur luxuriante chevelure ; enfin, quand elles surent que je parlais tant bien que mal la langue chinoise, leur physionomie élégante et fine s'anima et devint toute joyeuse.

Nous nous mîmes donc gaîment à table, et je t'assure que je fis honneur aux confitures exquises que les deux belles mandarines daignèrent me servir de leurs mignonnes mains, les plus accomplies que j'aie jamais vues.

Elles prirent ensuite des guitares et me chantèrent des romances chinoises dont la mélodie, si différente de la nôtre, ne m'étonna pas trop, car déjà en Algérie les *quadria* arabes m'avaient familiarisé avec une musique dont la mélodie repose sur d'autres bases que la musique dont notre oreille européenne a l'habitude. Et puis, n'avons-nous pas entendu, l'année dernière, chez lady***, des misses anglaises chanter la musique italienne ! Après cette dernière épreuve, on peut, sans sourciller, entendre toute espèce de musique exotique.

Quand mon Chinois me vit bien reposé, il me dit :

— Je ne vous ai point montré la partie la plus précieuse de ma collection, celle qui excite surtout l'admiration de mes compatriotes, et que des lettrés et des savants viennent visiter des extrémités les plus lointaines de l'empire. Je ne veux pas que vous quittiez ma maison sans l'avoir admirée.

Il prit à sa ceinture une clef en or, m'obligea à quitter mes deux jolies hôtesses, et après avoir ouvert une de ces serrures chinoises dont les complications effraieraient les plus habiles de nos serruriers, il m'introduisit dans une galerie qui prenait son jour d'en haut.

Jamais je n'éprouvai pareille mystification ! Jamais je ne sentis pareille envie d'éclater de rire !

Figure-toi un amas incohérent d'armes, de vêtements et de costumes européens de toutes les époques et de tous les pays ! Des habits de troupiers français sous un casque autrichien, un chapeau tromblon de 1830 surmontant un habit brodé du temps de Louis XVI, un uniforme des grenadiers de la vieille garde sous une perruque poudrée, à côté d'une paire de culottes bretonnes ! Et puis, des faïences comme on en vend dans nos foires, des jouets d'enfant à deux sous, des ménageries en bois de la forêt Noire, des lithographies peintes, des fusils de munition à bassinet, des briquets de gardes nationaux ; que sais-je, moi ! Un ramassis de bric-a-brac informe, vulgaire, rassemblé au hasard et classé plus encore au hasard. Je n'oublierai jamais une veste de pierrot, rebut de bal masqué, chargée de paillettes, que le mandarin me présenta comme un costume de dame de la cour, et une botte à l'écuyère dépareillée, qu'il me donna pour une chaussure royale.

Il finit par prendre mystérieusement, à l'une des places d'honneur, une bouteille en terre grossière, et plaça sur un plateau d'argent deux petits verres, dans lesquels il plaça parcimonieusement quelques gouttes de la liqueur qu'elle contenait. Cette liqueur noire et qui sentait fortement le fer, me fit regarder plus attentivement le flacon informe qui la renfermait et que recouvrait une étiquette.

— Mais c'est de l'encre que vous avez là ! m'écriai-je.

— De l'encre ! répéta dédaigneusement le mandarin en faisant rubis sur l'ongle de la dernière goutte de la liqueur qu'il savourait et en frappant la langue contre son palais. De l'encre ! Cherchez d'autres dupes à vos plaisanteries de barbares d'Occident. Croyez-vous donc que je ne me sois pas fait traduire par un lettré qui sait sur le bout des doigts vos langues chrétiennes, l'étiquette placée sur cette bouteille ! Lisez ce que l'illustre polyglotte a écrit : *Ange de la petite vertu.*

Le malheureux lettré avait traduit *encre* par *ange*.

Cependant le Chinois, évidemment offensé, m'avait conduit vers la porte de la galerie. Là, me faisant un profond salut il prit sèchement congé de moi.

— Plaisante histoire ! m'écriai-je.

— Plaisante histoire ! reprit le capitaine, mais l'histoire dont l'analogue se passe chaque jour chez tous les collectionneurs. Ils n'en savent guère plus que mon mandarin relativement aux objets exotiques qu'ils rassemblent à grands frais et avec tant de peine. Ne rions pas trop du Chinois, car nous en rions à la façon des spectateurs qui, sans s'en douter, rient de leurs propres travaux aux comédies de Molière.

SAM.

EUROPE

— On lit en tête du *Courrier du Pas-de-Calais* le *communiqué* suivant :

"Dans sa réponse au ministre des cultes, M. l'évêque d'Arras a cru devoir affirmer des faits contraires à ceux qui ont été constatés par le magistrat instructeur dans son ordonnance. Il est donc essentiel, pour fixer l'opinion, de livrer à la publicité certaines pièces de la procédure sur lesquelles ce magistrat a basé les appréciations et les qualifications dont la loi lui a confié le soin.

Cette publication, régulièrement autorisée, sera faite dans les prochains numeros du *Courrier du Pas-de-Calais*."

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes commence à tenir la promesse que contenaient ces paroles : "Si le pays exige des révélations complètes, je serai prêt à les lui donner. J'estime, en attendant, que les hommes sages et pieux me sauront gré de garder encore la réserve et la patience qui conviennent au gouvernement."

Le *Courrier du Pas-de-Calais* publie d'abord en regard la lettre de M. l'évêque d'Arras telle qu'elle a été envoyée au *Propagateur de Lille*, et la même lettre telle qu'elle est parvenue à M. Rouland. De cette comparaison ressortent quelques variantes. Au long préambule où l'evêque protestait contre une circulaire qui accusait beaucoup de communautés religieuses d'enfreindre les lois à l'égard des enfants mineurs, le prélat a *substitué* ces mots :

"Par votre lettre d'avant-hier, en réponse à la mienne en date du 27 du mois dernier, vous cherchez à détourner l'attention de l'intérêt général qui seul m'avait inspiré, pour la porter sur mon humble personne."

Plus loin, le texte envoyé au *Propagateur*, et que nous avons reproduit, portait :

"Rappelant avec beaucoup d'habileté une affaire déjà ancienne qui, de Douai (Nord), où elle a pris naissance, est venue compromettre un peu les bonnes religieuses clarisses d'Arras, vous l'opposez à mon langage affirmatif et vous cherchez à me mettre en contradiction avec moi-même.

"Quoique ce fait isolé, en le supposant même aussi coupable qu'il l'est peu, ne puisse justifier l'accusation générale dont je me suis plaint, je suivrai Votre Excellence dans le champ clos où elle m'appelle, et j'espère ne pas lui laisser même le petit triomphe qu'elle s'y donne."

Le texte communiqué directement au ministre porte seulement :

"Rappelant avec beaucoup d'habileté une affaire survenue pendant mon absence à la communauté des clarisses d'Arras il y a bientôt trois ans, et qu'en effet je n'ai pas connu dès l'origine, vous rapprochez cette circonstance de mon langage pour me mettre en contradiction avec moi même.

"J'espère ne pas lasser à Votre Excellence même ce petit triomphe."

Le texte envoyé au *Propagateur* se terminait ainsi :

"Je me borne, pour cette fois, à faire toutes mes réserves, d'abord sur le prosélytisme en lui même, ensuite sur cette appréciation que je me permettrai d'appeler injuste et qui est profondément offensante pour tous les catholiques, prêtres et fidèles.

En résumé, M. le ministre, vous avez à justifier l'énorme accusation portée par vous contre beaucoup de communautés religieuses. Or, à l'appui d'une assertion si étendue, vous présentez un seul fait qui se serait passé dans une seule maison.

"Et voilà que ce fait, avec lequel Votre Excellence voulait surtout m'embarrasser, ne prouve rien pour elle et ne me cause aucun embarras.

"Pour le reste, monsieur le ministre, vous me demandez un ajournement jusqu'à une discussion publique. Evidemment je ne puis vous le refuser.

"En attendant, voici ce qui est certain, une accusation sans preuve est nulle, sinon qu'elle retombe à la charge de celui qui l'a faite.

"Et jusqu'ici toutes mes dénégations comme toutes mes observations du 27 décembre dernier subsistent dans toute leur force."

Le texte adressé à M. Rouland est *bien plus succinct :*

"Je me borne, pour cette fois, à faire toutes mes réserves sur cette parole que je ne permettrai d'appeler injuste, et qui est, dans tous les cas, profondement blessante pour nous.

"Agréez, etc."

Ainsi, quand M. l'évêque d'Arras attaquait sans ménagement *en public* le représentant de l'autorité civile, il le ménageait relativement dans sa communication officielle. Les différences signalées entre les deux textes sont au moins singulières.

— Le *Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais* publie la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. le maire de la ville de Roubaix :

ROUBAIX, le 18 janvier 1862.

M le Rédacteur,

"Votre journal de ce matin contient la phrase suivante :

"*Et qui donc a supprimé le pain de la charité chrétienne à des milliers de pauvres, de malheureux que l'hiver roidit sur leur grabat à Paris, à Lyon, à Marseille, à Lille, à Roubaix, sinon ce même M. Havin ?*"

"Je ne voudrais pas suspecter votre bonne foi, monsieur ; mais je dois dire, au moins, que vous êtes très mal informé de ce qui se passe à Roubaix.

"Les deux conférences de Saint-Vincent-de-Paul de cette ville ont demandé et obtenu l'autorisation qui régularise leur position ; elles disposent des mêmes ressources et n'ont pas diminué leurs aumônes.

"Les dames de la ville, sans être constituées en association, et sans aucune affiliation au dehors, continuent d'aller visiter les pauvres, et font sans ostentation autant de bien qu'il leur est possible.

"Enfin, le bureau de bienfaisance a proportionné ses distributions à l'accroissement considérable de besoins occasionné par le défaut

ment impérial pour le saint-siége. La nécessité est, du reste, plus grande chaque jour pour Napoléon III de dessiner dans la question italienne une politique plus nette et plus conforme au mouvement qu'il a imprimé lui-même à l'unité. La popularité de Napoléon III en Italie est très sérieusement compromise, et l'on en vient presque, chez les Italiens, à des préférences pour l'Angleterre, qui n'a rien fait pour leur indépendance, mais qui n'en contrarie pas du moins le développement.

Un second correspondant du même journal semble n'être pas parfaitement d'accord avec le premier sur la marche que suivent certains événement en Italie. Voici ce qu'il dit :

" Les amis de l'unité n'ont pas lieu d'être très satisfaits de l'attitude observée depuis quelque temps par le gouvernement de l'empereur devant la cour de Rome : tout semble en effet indiquer que le cabinet des Tuileries, dans ses relations avec le saint-siége, entre dans la voie des ménagements et des concessions.

" On avait publié naguère, dans différents journaux, que des démarches avaient été tentées par M. de Lavalette pour obtenir de Pie IX que le roi de Naples fût éloigné de la frontière de ses anciens Etats, et pour que la cour de Rome le privât de choisir une autre résidence que la capitale des Etats de l'Eglise. Or, il me revient de source certaine que M. Thouvenel a déclaré officiellement aux membres du corps diplomatique que jamais négociations n'avaient été ouvertes à ce sujet. Et, en effet, soit officiellement, soit officieusement, il paraît certain qu'aucune ouverture n'a été faite au saint-père tendante à l'éloignement de l'ex-famille régnante de Naples de la ville éternelle.

" Tout se réduirait, puisqu'il n'y a jamais de fumée sans feu, à quelques paroles échangées dans une conversation entre François II et M. de Lavalette. Notre nouvel ambassadeur à Rome, lorsqu'il fit les visites d'usage en prenant possession de son poste, eût un entretien au Quirinal avec le roi de Naples. Entre autres choses, l'ambassadeur de la cour des Tuileries fit ressortir, avec beaucoup de ménagement et de délicatesse, que la présence des troupes françaises dans les Etats de l'Eglise ne devait en aucun cas être considérée comme un encouragement aux efforts de la réaction bourbonnienne dans le royaume des Deux-Siciles.

" Et lorsque la conversation arriva tout naturellement à tomber sur les massacres si regrettables résultant de l'organisation des bandes qui tiennent encore sur quelques points, M. de Lavalette avec une grande habileté et avec tous les artifices de langage commandés par la délicatesse du sujet, laissa entendre que peut-être la présence du roi déchu à quelques lieues de ses anciennes frontières était une des causes principales qui favorisait les efforts de la réaction. François II rétorqua avec mesure à cette argumentation, et déclara qu'il n'était pas dans l'intention, pour le moment, de changer de résidence.

LE GRAND REMEDE ANGLAIS

Celebres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes.

Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et font disparaître toute obstruction, provenant de n'importe quelle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleur blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules, et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco* pour $1 et 6 timbres de postes.

JOB MOSES, Rochester, N.-Y., seul propriétaire.

NORTHRUP et LYMAN, Newcastle, C. E., agents généraux pour les Canadas.

A vendre a Montréal par J. M. Henry et fils, Lymans, Savage et Cie., Carter, Kerry et Cie., au Medical Hall, Dampiough et Campbell et S. J. Lyman et Cie. et tous les pharmaciens.

27 mai. an—35

Changement de Saison et soin de la Sante.

Quelle que soit la raison physiologique, l'époque de l'année où le printemps succède à l'hiver a toujours été marquée par plus ou moins d'indisposition pour ceux qui sont en bonne santé, et de maladie pour ceux qui sont indisposés. Les agents habituellement employés avant la découverte du fluide que nous allons mentionner étaient des purgatifs—sorte de médicament possédant sans-doute beaucoup d'efficacite. Mais toutes les substances cathartiques mises en usage possèdent cet inconvénient que, tout en écartant les aliments en stimulant l'estomac et les intestins, ils les affaiblissent et indisposent par les efforts qu'ils occasionnent. Il était bien à désirer qu'on trouvât un purgatif assez puissant pour nettoyer ces organes, et assez doux en même temps, pour ne les pas fatiguer. Ce que l'art n'a pu effectuer, la nature l'a complètement opéré par la production de l'eau de Plantagenet. On ne va plus chez les pharmaciens, on a recours aux dépôts d'eau de Plantagenet. Il n'y a pas de cas ou elle fasse mal, et à peine un où elle manque de faire du bien. Elle profite également aux deux sexes, aux enfants, jeunes gens, hommes mûrs et vieillards, à tout le monde, n'importe le tempérament et la constitution. Elle protége la vie des gens infirmes et en prolonge les jours les plus malades.

Pilules de Judson, composées d'Herbes des Montagnes.

Comme il nous paraît étrange et merveilleux qu'une médecine composée de simples herbes et racines des montagnes puisse guérir aussi les maladies. Combien il est étonnant que les Indiens connussent et pratiquassent si longtemps un secret qui a échappé aux plus grands médecins du monde. Vraiment, les anciens habitants du Mexique, lorsque découvert par les Espagnols, étaient une race étrange, vivant dans de grandes cités, et à part leurs curieuses coutumes et leurs religions, aussi civilisés que leurs conquérants. Un écrivain d'une grande célébrité dit d'eux : " Ils sont disparus de la terre, leurs cités ne sont plus que des amas de ruines gigantesques, leurs Rois et leurs Princes, si puissants durant leurs vies, sont oubliés, il ne reste plus de eux que leurs limes et leurs médecines." L'opinion de toutes ces personnes intelligentes est que les PILULES DE JUDSON COMPOSÉES D'HERBES DES MONTAGNES est le remède le plus certain qui soit au monde, contre la maladie.

A vendre chez tous les pharmaciens.

1er mars an—21

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toute espèce D'OUVRAGES DE VILLE, ainsi que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTRÉAL :

Jeudi, 13 Fevrier 1862.

— Nous avons commencé ces jours derniers à envoyer les comptes de nos abonnés de la ville et nous les aurons tous servi de comptes d'ici à quelques jours, nous espérons qu'ils se feront un devoir de répondre à notre appel. Les retardataires de la ville seront poursuivis s'ils ne font pas prompte justice aux réclamations que nous avons contre eux.

(☞ *Payez votre gaz le ou avant vendredi, le 14 courant au No. 54, rue St-Gabriel, et vous économiserez 25 0/0 d'escompte.*

A quand la Session ?

Un organe du gouvernement a annoncé la session pour le 15 mars prochain. Ce délai dans la convocation de la Législature est une preuve de sagesse de la part du ministère, aux yeux de la presse salariée. Si le gouvernement eût convoqué les chambres le 15 de janvier dernier, toute cette honnête presse se serait écriée que le gouvernement montrait de la force et indiquait surtout le desir de se conformer aux vœux des membres de la Législature. Le parlement convoqué seulement pour le 15 mars (et les probabilités sont aujourd'hui qu'il ne le sera pas même alors,) il faut trouver des raisons et des excuses ; mais il n'en est pas moins certain qu'aux yeux de la presse ministérielle le gouvernement montre autant sa sagesse *en retardant* qu'en avançant la convocation.

Ces retards dans la convocation des Chambres sont excessivement génants pour tous ceux des membres de la Législature qui sont engagés dans les affaires où la culture de la terre. La grande saison des affaires commerciales, ici, est le printemps ; c'est aussi la saison la plus importante pour le cultivateur. Une fois le mois de mai arrivé, grand nombre des membres de la législature ne peuvent rester éloignés de chez eux sans les plus grands inconvénients et même quelquefois sans un préjudice grave à leurs affaires.

Mais qu'est-ce que cela fait à un ministère qui n'a pour unique but que de rester casé n'importe à quel prix ?

Pourquoi faire les élections en juin pour ne convoquer le parlement que neuf ou peut être dix mois plus tard ? C'est là un abus grave. Il n'est sans doute pas décidé que le ministère sera en minorité. Il peut avoir une majorité en Parlement. Mais supposons qu'il soit en minorité, aura-t-il été constitutionel pour les ministres d'administrer le pays, de disposer du patronage sans posséder la confiance de la Législature ? Même si le gouvernement doit obtenir le support de la majorité de la Chambre, il n'agit pas dans l'esprit de la constitution en retardant la convocation du Parlement autant qu'il le fait Si le ministère est fort, rien ne l'empêche de procéder plutôt ; s'il est faible, il viole la constitution en retardant l'époque ou la Législature devra décider de son sort.

Mais tous et *chacun* des hommes qui composent l'administration aujourd'hui sont complètement étrangers à toute idée de decence en fait de tactique de parti. Eux et eux seuls ! Le reste, rien !

En 1858, l'opposition voulut faire passer une résolution par laquelle le ministère eût été mis sous l'obligation de convoquer les Chambres de bonne heure, c'est-a-dire dans le cours de janvier. Cela assurait la fin des sessions en avril, et les affaires publiques se feraient aussi bien, et même mieux qu'en juin ou en mai, puisque nombre de députés ne seraient pas forcés de laisser le siége du gouvernement quand la saison des affaires ou des semailles les y force. Tel était le but de cette proposition.

Quand elle vint régulièrement devant la Chambre, M. McDonald, alors premier ministre, engagea M. Brown, croyons-nous, à retirer sa motion en disant que le gouvernement comprenait parfaitement l'apropos de convoquer les chambres de bonne heure et que si la motion était retirée il se conformerait, à l'avenir, à ce qu'il croyait être le désir des membres de la législature.

Nous donnons ici la substance exacte des paroles de M. McDonald à cette occasion. La motion fut donc retirée. Quelle en a été la conséquence ? Le ministère s'est tonjours moqué impudemment de l'engagement solennel qu'il avait pris et a toujours convoqué les chambres le plus tard qu'il lui a été possible.

Il s'agissait pourtant d'une *parole* donnée ! Mais que signifie une parole donnée à des gens qui ont fait des serments d'office que le premier enfant venu déclarerait plus qu'indiscrets ? Le ministère s'est donc moqué de sa parole, et nous croyons fermement qu'au moment même où M. McDonald l'engageait ainsi, il était arrêté dans son esprit que la réponse qu'il donnait n'était qu'une de ces roueries qui lui sont familières et qui sont peut-être le trait le plus saillant de son caractère.

Pourquoi retarde-t-on autant ? D'abord c'était parce que Son Excellence occupait le palais législatif. Nous nous croyons sûr que si Lord Monck avait prévu que l'on se servirait de son nom pour se moquer du pays au moyen de ce prétexte, il aurait preferé sortir un peu plus tôt et ne pas être présente au pays comme l'auteur, même involontaire, du retard de la session.

Maintenant on donne une autre raison : *la confection d'une loi de milice !* Malheureusement, l'hon. John A. est, dans le moment, totalement *impropre* aux affaires, et la loi de milice se prépare avec une lenteur parfaitement explicable sous les circonstances. On va mettre un mois à préparer cette grande mesure et le ministère aura obtenu son répit. Une fois M. Vankoughnet arrivé, (il est parti d'Angleterre le 17) on va faire quelques changements ministeriels, faire une reorganisation partielle, nommer M. Vankoughnet chancelier du Haut-Canada, peut-être se débarrasser de M. Sherwood ou de M. Ross ; plutôt de M. Sherwood, parce que M. Vankoughnet sorti, on aura besoin de M. Ross au Conseil ; faire entrer M. Robinson ou quelqu'autre libéral de la même venue, et l'on essaiera encore de leurrer le pays et le parlement en criant à la démagogie de l'opposition tout comme quand M. Brown y était On aura encore gagné une quinzaine de jours. Puis enfin quand on aura épuisé toutes les formes de la mendicité politique ; quand M. Cartier aura écrit *de sa propre main* à tous les membres de la chambre pour leur offrir de se mettre à leur disposition (à condition bien entendu qu'ils sauront ce que signifie le mot *complaisance*, mais à des hommes comme M. Fortier d'Yamaska, par exemple, on ne fait que *sous-entendre* la condition.) quand le susdit M. Cartier, disons-nous, se sera mis aux genoux de chaque député nouveau pour le supplier de sauver le pays en le maintenant, lui, au ministère, la Législature sera enfin convoquée, et les sourires, et les mines affables, et les avances, et les flatteries, et les offres indirectes, et les promesses directes, et les insinuations diplomatiques, et les compliments personnels, et toutes les flagorneries et les platitudes d'un ministre qui a peur d'être chassé, recommenceront.

Le retard dans la convocation des Chambres ne couvre que les intrigues ministérielles pour se cramponner de plus en plus aux postes où une majorité avilie a maintenu les ministres actuels. Nous avons de la peine à croire pourtant que ce parlement-ci soit aussi mauvais que l'autre. Néanmoins si M. Turcotte est le candidat ministériel à la présidence de la chambre, et qu'il soit élu, on peut craindre de voir toutes les hontes de la dernière session se renouveller. Les contestations contre les ministériels ne seront plus qu'une farce, et les membres de l'opposition seront élagués sous les moindres prétextes. Que l'on se rappelle les membres de Québec au dernier parlement, et M. Allan, de North-Wellington ; que l'on se rappelle les misérables chicanes a propos des pétitions contre M. Dunkin, M. Cartier, M. Ferres et plusieurs autres, et avec un Turcotte pour orateur on peut-être sûr que toutes ces honteuses intrigues se renouvelleront.

Elire M. Turcette orateur, c'est proclamer la bassesse et l'immoralité comme les meilleurs moyens de parvenir sous le gouvernement actuel.

Exclusion des Canadiens des emplois publics.

Le *Canadien* admet le mal tout en faisant peut-être trop patte de velours pour être écouté. La *Minerve*, suivant sa louable habitude trouve les ministres éclatants de blancheur. Ce sont bien les ministres qui nomment aux emplois publics, mais *ce n'est pas la faute des ministres* si les Canadiens son exclus.

Les journaux de l'opposition affirment sans scrupule, que les ministres ne veulent point effectuer cette réforme. Pour établir un tel fait *il faudrait des preuves.* (*Minerve* du 4).

Mais la preuve est là, patente, éclatante comme le soleil. Sur plus de 200 employés, dans 17 bureaux, il y a moins de 50 Canadiens ! Est-ce une preuve cela ? Comment qualifier l'assertion d'un journal qui, en face de cette preuve si absolue, demande *des preuves ?*

Cette réforme n'est pas de celles qu'on effectue d'un trait de plume. Personne ne voudrait conseiller aux ministres canadiens-français de plonger dans la misère, en leur ôtant leur emploi, un certain nombre d'employés actuels pour faire place à leurs compatriotes. (Même *Minerve*).

Et qui donc parle de destituer qui que ce soit ? Comme il faut qu'une cause soit pauvre, comme il faut qu'un défenseur soit obtus pour exprimer cette naïveté ! Ce n'est pas le moins du monde de cela qu'il s'agit ! Mais combien a-t-on nommé de *nouveaux* employés depuis trois ans ? Sur ces nouveaux employés combien a-t-on nommé de Canadiens ? MOINS QUE LE QUART ! Ne pouvait-on pas essayer de rétablir l'équilibre au moyen de NOUVELLES nominations ? Néanmoins la *Minerve* dit :

Pour nous, nous croyons le ministère bien décidé à rendre une parfaite justice à nos nationaux ! (Même *Minerve*)

Eh ! qui doute de votre contentement, n'importe ce qui sera fait vous vous déclarez satisfaite malgré la preuve que les ministres sont coupables ! ! Ne connait on pas la raison de votre persuasion ?

N'étiez-vous pas persuadée aussi que c'était pour le bien de Montréal que M. Cartier voulait Ottawa comme capitale ? Ne persuadiez-vous pas les électeurs de la division Est de Montréal que l'élection de M. Cartier lui assurerait la construction de quais vis-à-vis l'île Ste.-Héléne ? On a même dit dans le temps que vous ne seriez pas *très opposée* à faire ôter l'île elle-même pour ne pas nuire à la vue des magnifiques habitations que les magnifiques projets de M. Cartier feraient s'élever tout le long du fleuve ! Ce projet valait bien celui de fermer le pont pour empêcher les Américains de passer sur la glace au village de Longueuil ! Il n'était pas après tout plus difficile d'avaler ce canard que celui des $50,000,000 disparus des Etats-Unis en quelques mois et sortis du pays sans qu'on sût comment ni quand cette perte nationale avait été faite !

Ah ! nous savons parfaitement que quand il y a une niaiserie à faire avaler, c'est précisément vous qu'il faut envoyer chercher ! !

Les ministres promirent de faire cesser cette situation anorm le.

Quand ont-ils promis cela ? L'organe parle ici de plusieurs années en arrière, mais ne précise pas l'époque, ce qui est plus commode, quand on parle au hazard.

Ont-ils au moins rempli leur promesse ? Depuis ce temps, le patronage a-t-il été exercé dans l'avantage des Canadiens vû l'*énergie* bien connue de M. Cartier ? Loin de là, notre proportion dans les emplois publics n'a jamais été plus faible qu'elle ne l'est maintenant, excepté peut-être sous le Conseil spécial et lord Sydenham, et encore nous en doutons beaucoup. Néanmoins, " qui oserait douter," dit intelligemment le vieil organe, " de la bonne volonté de nos amis ? "

Comme celui qui écrit de pareilles choses doit se rire en lui-même de ceux qu'il dupe ! ! Il y a sept ans que le ministère actuel subsiste, sept ans que M. Cartier fait de l'énergie, et le nombre des Canadiens employés va toujours en diminuant !

Le *Canadien* au moins, tout en justifiant un peu trop, à notre avis, l'administration, écrit un de ces articles auxquels on est tenu de répondre avec déference. Son article n'est pas de la flagornerie de valet comme celui de la *Minerve*. Il y a tel mot à l'adresse du ministère dont on doit lui savoir gré.

Quand il dit que si le mal se perpétue " il influera peut-être plus qu'on ne pense sur la prochaine crise ministérielle qui aura lieu ; " il émet précisément, à notre avis, la seule considération qui puisse avoir quelque poids sur des hommes comme les ministres actuels.

Ce n'est pas leur devoir envers la population canadienne qui peut les engager à faire cesser le mal, ce ne peut être que leur amour des fauteuils, le besoin inné chez eux de corrompre et de démoraliser un pays, sous prétexte de l'administrer.

Le *Canadien* juge admirablement ses amis du ministère quand, pour obtenir quelque bien d'eux, il les menace tout en les conseillant. Nul doute à cela, on n'obtiendra jamais rien de ces hommes au moyen de représentations fondées sur la notion du devoir ; mais quand leur intérêt sera en jeu, alors on aura une chance.

Il est, dit le *Canadien*, un point de vue qui ne nous laisse pas indifférent, c'est qu'une trop forte disproportion à notre préjudice, dans la distribution du patronage nous donnerait l'air d'une race inférieure et exploitée. Nous y avons autant de droit que les autres et on ne peut en justice nous refuser notre part.

Voilà au moins un homme qui se permet de rappeler au gouvernement qu'il a conscience de notre droit : la *Minerve* au contraire, paraît n'avoir d'autre souci que d'engager les ministres à le violer toujours.

Nous conseillerions donc à messieurs les ministres d'origine britannique, ajoute le *Canadien*, de se rappeler que c'est à l'appui du Bas-Canada que le ministère actuel doit son maintien au pouvoir depuis plusieurs années, et qu'en négligeant notre origine, et la mécontentant par une distribution inégale du patronage, ils affaiblissent leurs collégues canadiens français, et s'exposent à une défaveur commune avec eux..... Mais comme nous avons l'assurance qu'il n'y a aucune mauvaise volonté chez aucun de nos ministres à l'encontre, nous espérons qu'ils ne laisseront passer aucune occasion de faire cesser un sujet de plaintes dont personne ne saurait contester la justice et qui est une cause d'affaiblissement pour le parti qui les soutient et peut contribuer beaucoup à sa désorganisation.

Quand on menace aussi directement, il est assez probable que les mots : " nous avons l'assurance qu'il n'y a aucune mauvaise volonte"... ne sont là que pour faire mieux avaler la pilulle. Les *avertissements* que l'article contient rejettent dans l'ombre les protestations de foi *dans les bons motifs*... et ces dernières ne sont plus qu'une simple formule de politesse qui ne sert qu'à vernir la menace.

Il y a dans l'article du *Canadien* un ton qui fait plaisir à voir chez une feuille qui a beaucoup trop défendu le pouvoir, à notre avis, et nous aimons à le constater. Nous aimons surtout à faire contraster cette défense des droits des Canadiens avec la justification pleine et entière donnée par la *Minerve* à la violation constante et systématique de ce droit.

L'article du *Canadien* signifie : " A bon entendeur, salut : " celui de la *Minerve* veut dire : " Messieurs mes maîtres, tout ce que vous dites est magnifique, tout ce que vous faites est beau, grand, noble, irréprochable ! Vous ne nommez pas de canadiens, c'est vrai, mais c'est pour répandre la corruption chez les autres races et conserver aux Canadiens leurs vertus primitives ! Je suis toujours persuadé d'avance que vous avez raison ! Si même vous me donniez un coup de pied quelque part, je m'abîmerais dans la contemplation de la bonne amitié que vous me portez, et je meditérais, dans la mesure de mes forces, le proverbe : " Qui aime bien, châtie bien." Continuez, mes maîtres ! Si vous nommez des Canadiens, tant mieux. Si vous n'en nommez pas, tant pis, mais je ne vous en baise pas moins les mains....."

Enfin l'articte du *Canadien* indique que l'on désire réellement que la population canadienne ne soit pas maltraitée ; celui de la *Minerve* indique que l'on fait bon marché de tout pourvû que la crêche ne désemplisse pas.

La seule chose qui nous occupe maintenant, est de savoir si le gouvernement agira dans le sens que désire le *Canadien*. Nous prédisons que non. Si pourtant ce que l'on nous répète quelquefois, est vrai, " que la modération a plus d'effet que la sévérité sur un gouvernement " l'article du *Canadien* doit produire l'effet désiré. S'il n'y a aucune amelioration, qu'est-ce que cela signifiera ? Evidemment que les hommes qui gouvernent le pays ne sont dominés que par leur égoïsme, et que rien ne peut les ramener dans le sens du bien. Notre confrère l'avouera-t-il si dans l'année que nous parcourons, l'exclusion des Canadiens continue comme par le passé ?

Comté de Montcalm.

Nos renseignements particuliers sont favorables au succès de M. Dugas. Il ne faut pas se flatter et rester oisif, mais avec de l'activité les chances du candidat libéral sont grandes.

La nomination a eu lieu lundi. L'assemblée était nombreuse. M. Dufresne a si bien recueilli le mépris général qu'il le fait rejaillir jusque sur *ses amis*, si les électeurs ne les connaissaïent pas déjà ; nous voulons parler du Solliciteur Général et de M. M. Marchand qui ont voulu faire de leur éloquenee ordinaire et que les électeurs ont refusé d'écouter.

A part l'*indécence* qu'il y a, pour un ministre, quelque peu ministre qu'il soit *de fait*, de se mêler, directement ou indirectement, aux luttes électorales, il est triste de penser que ce soit toujours un homme aussi déconsidéré que le Solliciteur-Général qui soit l'ambassadeur banal du gouvernement quand il s'agit d'aller duper le public.

L'opposition n'a pas cru que le gouvernement enverrait ses ambassadeurs à Montcalm. Nous ne voyons là qu'un autre acte de mendicité de l'administration. On se met à genoux devant les électeurs pour qu'ils choisissent un valet dont on a besoin parce que le Solliciteur-Général n'est pas même à la hauteur de ce noble emploi sous le rapport de l'addresse. On lui signifie qu'on a besoin de M. Dufresne et le rival *se dévoue* ! De quoi donc le cœur de certains hommes, voire même de certains ministres, puisque la corruption l'a jetté là, est-il pétri ?

Nos informations sont *positives* que la levée des mains était considérablement en faveur de M. Dugas. Le *Colonisateur* dit : que LA LEVÉE DES MAINS PARUT EN FAVEUR DE M. DUGAS. " Néanmoins l'*Ordre* affirme qu'elle fut *déclarée* en faveur de M. Dufresne.

Le pays est habitué à ces ruses des officiers publics. Mais le fait que le solliciteur général n'a pu se faire écouter prouve peut-être que la déclaration est *erronée*.

D'ailleurs le chef-lieu du comté est la paroisse de Ste.-Julienne, *quartier fort de* M. DUFRESNE. Pour que la levée des mains ait pu *paraître* à ses amis, sinon à l'officier rapporteur, en faveur de M. Dugas, il faut que celui-ci soit très fort.

Nous ne ferons certes pas comme la *Minerve* et ne chanterons pas victoire avant la lutte, comme elle le fait depuis trois semaines, mais nous dirons à nos amis : " Courage, activité, ne négligez rien, ne dormez ni jour ni nuit jusqu'à la fin de l'élection et travaillez. L'élection est sûre avec un travail suffisant.

Le comté avait vengé son honneur en rejettant, par une énorme majorité, un des hommes les plus vils de toute l'histoire du Bas-Canada. Ne souffrez pas que l'immoralité triomphe en sa personne. Ce serait une tache indélébile si, après l'avoir chassé ignominieusement, il se trouvait réélu.

Vengez l'honneur national, donnez une leçon à ces valets de haut parage qui vont vous dicter ce que vous avez à faire, qui vont vous tromper sur les actes du gouvernement, et qui ne disent pas un mot, pour le justifier, qui ne soit un mensonge.

Travaillez sans relâche et votre victoire *découragera* les corrupteurs !

Jamais homme dans la législature n'a vidé la coupe de l'ignominie..... avec le même cynisme que M. Dufresne.

Chassez-le et les honnêtes gens vous en loueront hautement."

Elections municipales.

M. Rodier a failli tomber à la renverse, hier matin en apprenant la mise en nomination de M. J. L. Beaudry.

M. Rodier a été proposé par M. W. Molson secondé par M. McMahon ; M. Beaudry l'a été par M. L. Lamoureux secondé par M. John Greaves. Le poll a du etre accorde.

M. Rodier pleure de rage d'avoir à dépenser quelque chose.

Nous n'avons pu savoir encore si la nomination de M. Beaudry est réellement sérieuse et autorisée par lui.

Le *Pilot* d'hier dit : " On croit qu'il se retirera demain."

Cela sècherait les larmes de M. Rodier à l'endroit de sa bourse.

QUARTIER EST. — M. Leclaire a été élu sans opposition sur motion de M. David Pelletier secondé par M. Thomas Wilson.

QUARTIER CENTRE.— M Daniel Gorrie, élu sans opposition, sur motion de M. Ls. Beaudry, secondé par M. E. D. Thompson.

QUARTIER OUEST. — M. Henry Lyman a été dûment élu sur motion de M. A. Murphy, secondé par M. C. Alexander.

QUARTIER STE.-ANNE. — M. Peter Donovan, élu sans opposition sur motion de M. P. Larkin, secondé par M. R. McShane.

QUARTIER ST.-ANTOINE. — M. John Redpath est proposé par M. N. Valois, secondé par M. Henri Bulmer.

M. Hector Munroe est proposé en opposition par M. McNamee, secondé par M. M. Boyle.

QUARTIER ST.-LAURENT.—M. Bronsdon est élu sur proposition de M. J. Bagg, secondé par M. Laframboise.

QUARTIER ST.-LOUIS. — M. Contant est proposé par M. Johnston, secondé par M. Lambert.

M. A. Martin est proposé en opposition par M. Mahoney secondé par M. L. Papin.

QUARTIER ST.-JACQUES. — M. Bellemare a été proposé par M. M. Laurent secondé par M. F. Deguise.

M. Constant qui devait être proposé en opposition ne se trouvant pas alors présent, M. Bellemare a été déclaré élu. M. Constant proteste sur la raison que l'election s'est faite avant dix heures.

QUARTIER STE.-MARIE.—M. Joseph Poupart a été proposé par M. A. Jodoin secondé par M. Patrick Lynch.

M. G. Fulluin ayant aussi été proposé, un poll se tiendra.

Une bonne œuvre.

Nous sommes informés que M. D. Ross, qui possède un superbe établissement sur la côte des neiges, a offert d'ouvrir sa magnifique serre à l'inspection du public, vendredi et samedi prochain.

On paiera un prix d'entrée de 25 *cents* et le produit de la recette sera donné à l'asile de la Providence.

Cette manière d'exercer la bienfaisance est l'une des plus ingénieuses puisque celui qui donne quelque chose reçoit plus que la valeur de son argent dont les pauvres ont aussi le bénéfice.

Nous disons plus que la valeur de son argent, car ayant nous-même visité, samedi dernier, la magnifique serre de N. Ross, nous pouvons assurer nos lecteurs, et surtout nos lectrices, que pour la beauté et la variété des fleurs qu'elle contient, elle n'est peut-être pas surpassée à Montréal. Nos lectrices y verront des camélias en fleur de plusieurs variétés, des plantes grimpantes ou à guirlande dont l'effet est réellement superbe, et beaucoup de plantes tropicales.

Des omnibus partiront de la Place d'Armes et chargeront 25 cents pour l'aller et le retour. On peut être assuré que personne ne regrettera son voyage.

FAITS DIVERS.

— A partir du 10 courant, la *Malle* pour les paroisses au Nord de l'Ottawa sera transportée quotidiennement, durant la saison d'hiver, au lieu de 3 fois par semaines, comme ci-devant. Les localités suivantes : Papineauville, Ste.-Angélique, Montebello, (Bonsecours,) et Thurso, (Township de Lochaber, comté d'Outaouais étaient les *seules* qui ne jouissaient pas de cet avantage.

—On nous informe qu'il paraîtra vers la fin du mois d'avril un almanach des adresses de toutes les villes qui se trouvent sur la ligne du Grand-Tronc, depuis Sarnia jusqu'à Québec. Cet almanach contiendra, outre les noms de tous les gens d'affaires et de profession de chaque localité, une note descriptive de toutes les villes et villages et des renseignements exacts sur leur importance commerciale ou autre. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt de tous les hommes d'affaires que leurs noms et leur place d'affaires soint inscrits dans cet almanach. Un agent pour cette publication est actuellement à Montréal pour solliciter des adresses et des annonces.

LES ACADIENS. — Nous avons reçu un joli quadrille portant ce titre et dédié à la Société del Colonisation. La composition de ce quadrille est simple et le doigté facile ; cependant une certaine originalité, qui ne se rencontre pas toujours dans des morceaux de débuts, se fait remarquer dans cette musique, qui est l'œuvre de M. Edouard Desjardins, étudiant en droit. Nous espérons que M. Desjardins ne s'arrêtera pas à ce premier début, et qu'il cultivera son talent qui a déjà produit une aussi jolie fleur musicale que celle du quadrille des *Acadiens*.

LES JOIES DE LA FAMILLE. — Il y a quelques jours une honnête famille, composée de M. Cornelius Toy, de Mme Susan Toy, et de deux Toys en bas âge, voulut se donner le plaisir d'une journée de campagne, et alla faire sa petite idylle dans les environs de Newark. Tout allait pour le mieux ; en descendant de wagon, on prit par le chemin de traverse ; de temps en temps on rencontrait une bonne maison sur la route ; on entrait, et en avant la bouteille ; si bien que, quand vint l'après midi, M. et Mme Toy commencèrent à faire autant de chemin en travers qu'en long. Bref, de festons en festons, on arriva à une portée de fusil de Rahway, près d'une maison de modeste apparence, à la porte de laquelle se balançait une forte botte accrochée à une potence, avec le nom de Mayer. Voilà notre affaire, dit le mari, et il entra, suivi de toute sa famille.

A peine entré, il s'assit carrément à la table, sur laquelle étaient épars des instruments de cordonnier, du cuir, des formes, etc., et demanda à boire. Le cordonnier ébahi chercha à lui faire comprendre qu'il n'était pas cabaratier ; mais Toy tenait à son idée, et ne voulut pas en démordre. Il fallut que Meyer prit l'un après l'autre les petits Toys sous le bras, et les portât proprement sur la route ; après quoi le pere et la mère, éperdus, se précipitèrent au secours de leur progéniture et se trouvèrent à la porte, que le cordonnier referma sur eux.—A boire ! criait toujours le père altéré. Mais la maison était sourde ; à boire ! répétait la mère, et la porte restait muette. Enfin, après un moment de réflexion, Toy ramassa une brique et la lança dans une vitre ; Mme Toy prit un caillou et le jeta dans une autre ; les enfants en firent autant, et en une minute il eut grêlé des pierres tant et si bien qu'il ne resta plus un carreau aux fenêtres.

Le cordonnier sortit par derrière et appela des voisins à son aide. Le reste se devine. Toy et toute sa famille furent conduits à la ville où on les mit en sûreté pour la nuit. Le lendemain matin, le pauvre père de famille, bien humble et bien contrit, donna des renseignements qui ne laissèrent aucun doute sur sa moralité habituelle, et il offrit au cordonnier de lui payer les dégâts, plus ce qu'il exigerait pour la scène désobligeante qu'il avait faite. On se reconcilia, on trinqua ensemble de bon cœur, et aujourd'hui Toy et Mayer sont les meilleurs amis du monde.

CATASTROPHE AU BOIS DE BOULOGNE.— On lit dans les journaux de Paris du 22 janvier :

" Un bien malheureux événement est arrivé hier dimanche, à trois heures et demie, sur le grand lac du Bois de Boulogne, près de l'avenue de l'Impératrice. Gros-Claude, cocher, demeurant à Paris, rue Saint-Anastase, 3, se trouvait sur le lac, lorsque tout à coup la glace s'effondra sous lui. Au même instant, plusieurs personnes coururent à son secours ; mais la glace, cédant sous le poids de la foule craqua instantanément, et douze personnes furent englouties.

" M. Compère, commissaire de police du quartier Saint-Victor, qui se trouvait sur les lieux au moment de l'accident, organisa immédiatement le sauvetage. Par ses soins, huit personnes furent retirées de l'eau saines et sauves, maison a à déplorer la mort de quatre autres. Trois cadavres ont été transportés à la Morgue. Quant à la quatrième victime, elle est encore sous l'eau, où on la recherche activement. Les soins médicaux ont été administrés avec beaucoup de zèle par divers médecins."

Nous croyons devoir faire suivre la note qu'on vient de lire de quelques renseignements qui nous sont communiqués par un des témoins de cette désastreuse catastrophe. Nous reproduisons littéralement ce récit, sans garantir l'exactitude des faits qui y sont relatés.

" Hier, vers trois heures après midi, un affreux malheur est arrivé sur le grand lac du bois de Boulogne, à 200 mètres de la pointe de la porte Dauphine, tout près de l'endroit où se trouve la station des bateaux.

" Plusieurs jeunes gens s'étaient avancés poar glisser vers un endroit où la glace est cassée chaque jour pour alimenter les glacières du bois. Il y avait danger à s'y aventurer : aussi les gardes avaient-ils faits tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher qu'on s'avançât de ce côté.

" Quelques-uns des plus hardis patineurs bravèrent les sages conseils des gardes du bois, et l'élan une fois donné, vingt autres suivirent l'exemple.

" La glace céda sous les pieds du cocher Gros Claude. M. Lerebours fils, le voyant disparaître, se dirigea vers lui pour tâcher de le sauver. Aprés quelques efforts, il parvint en effet à le tirer du danger, mais il disparut lui-même sous la glace. Quelques patineurs voulurent imiter le dévouement du malheureux jeune homme : ils tombèrent à leur tour. M. Yvon prit dans sa voiture l'infortune Lerebours, qu'on était parvenu à retirer, et l'emmena, mais les soins qu'on lui prodigua furent inutiles.

" La scène qui eut lieu alors est indescriptible, vingt jeunes gens se débattaient dans l'eau. Quelques-uns étaient pris à mi-corps et disparaissaient avec les glaçons, qui se brisaient et auxquels ils s'efforçaient de se retenir.

" Ceux qui savaient nager se frayaient un passage au milieu des glaçons et étaient assez heureux pour atteindre la berge où ils étaient recueillis, enveloppés dans des vêtements dont les spectateurs se débarrassaient, et portés dans un chalet voisin.

" Ce drame, nous l'avons dit, avait lieu à 200 mètres du bord ; trois nacelles furent dirigées avec précaution vers l'endroit où les victimes luttaient contre la mort. Pour que ces bachots pussent arriver jusqu'à eux, on a dû briser la glace à coups d'aviron. On réussit à retirer vivants une dixaine de jeunes gens.

" Un jeune homme de dix-sept ans doit la vie à son cache-nez, qu'on parvint à saisir, et par lequel il fut retiré de l'eau.

" La scène qui se passait sur les bords du lac, à l'arrivée des corps que la mort avait foudroyés, était non moins émouvante. L'anxiété se lisait sur tous les visages, chacun craignait de découvrir son fils ou son frère.

" Le nombre des morts est de quatre. Trois cadavres ont été retirés du lac. Dans la scirée on cherchait un jeune homme que l'on avait cru remarquer sur la glace au moment de la catastrophe.

" Il faut ajouter que presque en même temps, tout près du Chalet des Iles, une quinzaine de personnes disparaissaient à leur tour, et ne se sauvaient que parce que, l'eau étant très basse en cet endroit, elles ont pu prendre pied.

" Deux des quatre cadavres, n'ayant pas été reconnus, ont été envoyés hier à la Morgue. Ce matin, les familles ont fait retirer les corps de ces malheureux."

Les victimes sont, d'après le *Droit*, M. Remiot, plus connu sous le nom de Lerebours, représentant de la maison Bodeur, fabricant d'instruments de précision, quai des Orf

du 23 janvier, adressée à M. Seward, maintient que la doctrine de celui-ci, que les personnes prises à bord du *Trent* ainsi que leurs dépêches étaient contrebande de guerre, est erronée. Cette doctrine conduirait, dit-il, à cette conséquence qu'un vaisseau transportant un agent de Douvres à Calais, par exemple, pourrait être saisi et emmené à New-York, ou qu'un steamer confédéré pourrait saisir, à sa sortie d'Halifax un des steamers Cunard sous prétexte qu'il porterait des dépêches de M. Seward à M. Adams. Le gouvernement anglais ne pourrait souffrir la prise d'un vaisseau dans des circonstances analogues à celle de la prise du *Trent*.

L'empereur a ouvert les chambres le 27. Il dit, dans son discours, que la guerre civile qui désole l'Amérique avait gravement compromis les intérêts commerciaux de la France, mais que tant que les droits des neutres seraient respectés, il devait se borner à exprimer ses souhaits que les difficultés pussent se terminer bientôt.

L'*Etna*, parti de Liverpool le 29, est entré à Holyhead le même soir, ayant ses compartiments pleins d'eau par suite d'une collision avec le navire *Cheviot*.

Le steamer *Laplata* est arrivé à Southampton le 29, ayant à son bord MM. Slidell et Mason. Aucune démonstration n'a été faite.

M. Cuffia, président du tribunal civil de Rome, a été assassiné.

On disait que le pape était assez fortement indisposé.

FORT MONROE, 11.—L'expédition Burnside a été couronné d'un succès complet à l'Ile Roanoke. On a pris possession de l'île et la flottille du commodore Linch a été complètement détruite. La ville d'Elizabeth a été attaquée dimanche et évacuée par les habitants. La ville a été brûlée, mais on ne sait encore si c'est par le bombardement ou par les habitants eux-mêmes.

Les premières nouvelles arrivées à Norfolk portaient que l'on avait permis aux Yankees d'avancer afin de les faire tomber dans un piège.

La force rebelle sur l'île pouvait être de 3,000 hommes effectifs.

Le général Wise (Sud) était malade et n'a pas pris part à la bataille.

Quand la situation est devenue critique on l'a transporté à Norfolk.

Toutes les canonnières ennemies ont été prises. Un rapport dit que 70, un autre, 25 confédérés ont pu s'échapper de l'île. Le général Hagar dit 50.

L'*Examiner*, de Richmond, de ce matin (11) dit que la perte de toute une armée à Roanoke est le plus pénible évènement de la guerre. Cette armée a dû se rendre à discrétion devant des forces supérieures ; 15,000 hommes.

Environ 300 confédérés ont été tués. Le fils du gouverneur Wiso est blessé. Le Nord a eu 300 hommes de blessés.

Troisième Dépêche. — Une dépêche reçue de Richmond à minuit affirme que Elizabeth city a été détruite par ses habitants ; que pendant l'incendie les fédéraux ont débarqué une force considérable. Toutes les canonnières confédérées ont été prises par le Nord.

Derniète dépêche. — Avant que les vaisseaux n'aient été pris, les équipages ont pu se sauver. Si cela est vrai, comment se fait-il qu'on ne les ait pas brulés ? La flotte était allée à Elizabeth City pour se ravitailler et n'a pu retourner pour porter secours.

La perte des fédéraux serait de mille tués ou blessés. Ils ont beaucoup souffert en remontant le chemin conduisant au fort. On pointa sur eux deux pièces de 32 et à chaque décharge leurs rangs s'éclaircissait à vue d'œil. Mais ceux qui tombaient étaient immédiatement remplacés. Un régiment du Massachusetts a considérablement souffert.

Le 9, on a ouvert le feu du fort Pickens et des navires de guerre *Niagara* et *Colorado* sur les forts McRae et Barancas et sur le chantier de marine. Après quelques heures de bombardement les deux vaisseaux se sont retirés endommagés.

Trois canonnières fédérales ont remonté la rivière Tenessee jusqu'à Florence, Ala. et ont été reçues avec les démonstrations de joie les plus exagérées. Beaucoup de gens voulaient s'enrôler sous la bannière fédérale, et le *Tyler* a emmené 250 hommes pour compléter les équipages des cannonnières.

Nos officiers ont reçu l'assurance que s'ils voulaient attendre quelques jours, ils formeraient des régiments entiers, et que si le gouvernement fédéral voulait les armer ils ramèneraient le Tennessee dans l'Union en peu de mois. On a pris 3 canonnières rebelles.

4 steamers et une canonnière rebelles ont été pris sur le Mississippi et 7 canonnières brulées.

DECES.

A Châteauguay, le 5 du courant. Dame MARIE-LOUISE DECARY, épouse de M. PAUL QUESNEL, âgée de 47 ans, après 16 ans de la plus douloureuse maladie, soufferte avec la plus parfaite résignation. Elle laisse, pour déplorer sa perte, un époux, cinq enfants et un grand nombre de parents et amis qui ne mettront jamais en oubli ses heureuses qualités. — *Communiqué.*

NOUVELLES ANNONCES

GRANDE COMBINAISON DE TALENTS !

LES SOUFFLEURS EN VERRE

DE LA

NOUVELLE ANGLETERRE,

Se sont adjoints

Les Menestrels de Cohocs,

Et continueront comme par le passé à donner,

TOUS LES SOIRS

Des représentations à la Nouvelle Salle de Concert,

BATISSES DUBOIS.

RUE NOTRE-DAME.

Pour les particularités voir les petites affiches.
Admission : depuis 9 heures a. m., à 10 heures p. m.
Prix d'admission : 12½ cts.; Siéges réservés, 25 cts.
Admission chez les Souffleurs en Verre avec un billet qui donne droit à un présent, 12½ cts., simple billet, 5 cts.
13 fév. 13

SALLE NORDHEIMER.

NORMA!

Avec les

Paroles Françaises.

M. J.-B. LABELLE, L'ORGANISTE de la Paroisse, a l'honneur d'annoncer aux Dames et aux Messieurs amis de la bonne musique, qu'il leur donnera.

UNE GRANDE

FETE MUSICALE,

MERCREDI prochain, 19 courant,

On chantera

L'OPERA NORMA EN FRANCAIS.

Les Artistes suivants veulent bien lui prêter leur inestimable et bienveillant concours :

MAD. LAURA HONEY. (Stevenson) Norma
" PAULA WILLINK Adalgise
M. LAVOIE Oroveso
" GUENETTE Pollion

Soutenus par un chœur de 50 voix admirablement exercées pour des morceaux d'ensemble.

La partie instrumentale est confiée aux premiers artistes de cette ville auxquels seront adjoints des musiciens des corps militaires.

☞ Admission : Un écu.

Billets à vendre dans tous les magasins de musique

☞ Portes ouvertes à 7 h. p. m. Concert à 8 HEURES précises.
13 fév. 13

GRAND CONCERT

DONNE PAR

LES MEMBRES DU CHŒUR

DE

L'EGLISE ST.-JACQUES,

AU

Cabinet de Lecture Paroissial,

MARDI, le 18 Fev., 1862.

Exécution de la 1ère Partie de la Célèbre

CANTATE

Composée pour l'arrivee du Prince de Galles par C. W. SABATIER.

Directeur..... A. J. BOUCHER
Pianistes... MM. G. SMITH ET M. SAUCIER.

PROGRAMME.

Première Partie.

1.—Marche triomphale—Deux Pianos concertants. Exécutée par MM. G. Smith et M. Saucier. Gloria.

CANTATE.

2.—1 Salut espoir de l'Angleterre—Chœur ..... Sabatier
3.—2 A ton aspect—Solo, Soprano. —
4.—3 Que t'a dit le Grand Pont—Solo, Tenore. —
5.—4 O toi qui mets le sceptre—Prière —
6.—4 Clairons des batailles—Chœurs de soldats. —
7.—Lucrezia Borgia — Fantaisie brillante. Ascher.
Piano, Solo, exécuté par M. M. Saucier
8.—Ronde de nuit—Quintette. Meyerbeer.

Seconde Partie.

9.—Ouverture—Les noces de Figaro.—Piano, 4 mains. Mozart.
10.—Chœur du fantôme—Sommambule Bellini.
11.—Minuit—Chant Montagnard. Roland.
12.—Christine de Suède — Soprano, Solo. Concone.
13.—Jacques Cartier—Quadrille.... H. de Terlac.
Arrangée pour 8 mains, expressément pour l'occasion.
14.—La Tyrolienne des Pyrénées—Chant Montagnard. Roland.
15.—Finale — Hymne populaire à Pie IX. Magazzari.

☞ Les Portes s'ouvriront à 7 heures, P. M. Le Concert commencera à 8 heures précises.
☞ Prix d'Entré, 30 sous.
8 fév. 11

UN

GRAND CONCERT

Vocal et Instrumental

SERA DONNE PAR

M. T. DUCHARME,

JEUDI, le 20 courant,

A LA

Salle Nordheimer,

Sous le Patronage du

Col. DYDE, du Lt.-Col. Coursol et des Officiers du Bataillon des " Chasseurs Canadiens."

M. DUCHARME se ra assisté par les personnes distinguées dont les noms suivent :

Partie Instrumentale :

M. C. GUSTAVE SMITH,
H. GAUTHIER,
H. PRINCE,
H. TORRINGTON,
D. DUCHARME, et
M. SAUCIER.

Partie Vocale :

Mme. L. H. STEVENSON,
Les MONTAGNARDS CANADIENS,
(Première Apparition.)
M. F. GUENETTE.

Le Concert comprendra des Morceaux de Musique de circonstance.

Les Portes seront ouvertes à 7 heures ; le Concert commencera à 8 heures.

PRIX D'ENTRÉE :—25 cents.

On peut se procurer des Billets, dès aujourd'hui, chez tous les Marchands de Musique, et à la porte de la Salle, le soir du Concert.

Le Programme plus tard.
6 fév. 10

Exposition Internationale, Londres

1862.

LES COMMISSAIRES POUR LE CANADA donnent avis qu'ils sont préparés à recevoir les articles pour l'examen, et s'ils sont approuvés, des expédier pour l'Exposition, au Magasin de Young, Chemin de Fer du Grand-Tronc, Montréal, d'ici au TROIS de MARS prochain.

B. CHAMBERLIN Commis.
Secrétaire.

Montréal, 13 février 1862. 13

Corporation de Montréal.

RESULTAT

Des Nominations du Maire de la Cité et des Conseillers dans les différents Quartiers.

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRESENT DONNE, EN conformité aux dispositions de l'acte 23, Vict., chap. 72, que la nomination des Candidats pour les charges de Maire de cette Cité et Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle a eu lieu ce jour, MERCREDI, le DOUZIEME jour de FEVRIER courant, aux temps et lieu, devant les Membres du Conseil de cette Cité, mentionnés dans les avis préalablement donnés des dites Nominations

MAIRIE :

CHARLES SERAPHIN RODIER et JEAN LOUIS BEAUDRY, écuiers, ayant tous deux été nommés Candidats pour la Mairie, un poll a été accordé.

CONSEILLERS :

QUARTIER EST.—François Leclaire, écuier, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Est.

QUARTIER CENTRE. — Daniel Gorrie, écuier, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Centre.

QUARTIER OUEST.—Henry Lyman, écuier, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Ouest.

QUARTIER STE.-ANNE.—Peter Donovan, écuier, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier Ste.-Anne.

QUARTIER ST.-ANTOINE. — Henry Bulmer et Hector Munro, écuiers, ayant été tous deux nommés Candidats, il a été accordé un Poll.

QUARTIER ST.-LAURENT.—J. R. Bronsdon, écuier, étant le seul Candidat nommé, a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier St.-Laurent.

QUARTIER ST.-LOUIS. — R. Beilemare, écuier, étant le seul candidat nommé, a été proclamé dûment élu Conseiller pour le Quartier St.-Louis.

QUARTIER ST.-JACQUES. — Frs. Contant et Augustin Martin, écuiers, ayant été tous deux nommés Candidats, un Poll a été accordé.

QUARTIER STE.-MARIE. — Joseph Poupart et George Fulum, écuiers, ayant été tous deux nommés Candidats, un Poll a été accordé.

L'Election dans les divers Quartiers où il y a contestation, aura lieu dans l'HOTEL-DE-VILLE, depuis le 22 jusqu'au 28 du courant, inclusivement, en la manière prescrite par la Loi.

TOUTES personnes dont les noms sont sur la liste des Voteurs pour aucun des Quartiers, pourront obtenir des CERTIFICATS de QUALIFICATION pour voter à la dite élection, en s'adressant PERSONNELLEMENT au Bureau du Soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, entre DIX heures du matin et QUATRE heures du soir, depuis SAMEDI, le VINGT DEUX jusqu'à VENDREDI, le VINGT-HUIT FEVRIER courant, ces deux jours inclusivement ; et toutes telles personnes pourront voter à la dite élection en écrivant ou en faisant écrire sur la page intérieure des dit Certificats le nom de baptême et le surnom entier de celui des Candidats susdits pour lequel elles veulent voter comme Maire ou Conseiller, et en déposant le dit Certificat ainsi rempli, dans la Boîte du Quartier dans lequel elles veulent voter, dans le Bureau du Soussigné, en tout temps entre les Heures susdites, depuis SAMEDI, le VINGT-DEUX jusqu'a VENDREDI le VINGT-HUIT de FEVRIER courant, ces deux jours inclusivement.

Dans tous les cas où les personnes ne savent pas écrire, la Loi exige que les Blancs dans les Certificats soient remplis en présence de deux témoins qui signeront.

Par ordre,
CAS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 13 février 1862. 13

AVIS.

TOUS CEUX QUI ONT DES RECLAMATIONS contre la succession du Dr. L. A. QUINTAL, écuier, en son vivant pratiquant à Ste.-Julie, sont priés de les envoyer sous le délai de QUINZE jours à J. A. Quintal, N. P., son frère ou au Notaire Soussigné à Boucherville, et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de venir régler leurs comptes sous le même délai.

LS. LACOSTE, N. P.
Boucherville, 13 Février 1862. 3f—13

DR. TRESTLER & FRERE,

DENTISTE,

HAUT

DE LA

Rue St.-Laurent,

COIN DE LA

Petite Rue St.-Jacques,

MONTRÉAL.

7 déc. 136

AVIS SPECIAUX

Pastilles de Chocolat de Mathew, contre les Vers

Ne manquent jamais de détruire et d'exterminer toutes espèces de vers. Sont parfaitement sûres dans tous les cas et parfaitement supérieures à toutes les fabrications contre les vers et les vermifuges en usage. Elles peuvent être prises, sans danger, en tout temps, car elles ne contiennent pas de MERCURE ou autres drogues délétères. Les mères ne devraient acheter de que ces Pastilles, et n'en pas faire prendre d'autres à leurs enfants. (Aucun Cathartique est nécessaire.) Chaque boîte contient 24 Pastilles. Prix, 25 cents.

En vente chez R. J. DEVINS, rue Notre-Dame, et chez tous les droguistes.

A. J. MATHEWS, Agent-général, Buffalo, N.-Y., et Fort Erié, C. W

SOULAGEMENT EN DIX MINUTES.

Pastilles Pulmoniques de Bryan.

Le remède le plus certain et le plus prompt qui ait été découvert pour les maladies de l'estomac et des poumons, rhumes, asthmes, consomption, bronches, influenza, enrouement, respiration entrecoupée, maux de gorge, etc., etc.

Ces pastilles soulagent instantanément, et lorsqu'on les emploie suivant les directions elles ne manquent pas d'effectuer une guérison rapide et complète. Des milliers, qui avaient en vain essayé d'autres médecines, ont été guéris. Elles sont à toutes les classes et à toutes les constitutions un remède et une bénédiction—personne ne doit désespérer, en n'importe quel temps la maladie existe, ou la rigueur qu'elle peut avoir, pourvu que la structure organique des organes vitaux ne soit pas désespérément gâtée. Toute personne malade devrait les essayer.

Ces pastilles sont surtout de grande valeur aux vocalistes et aux orateurs ; elles guériront dans un seul jour la toux la plus sévère, et leur usage régulier durant quelques jours augmentera, en tout temps, le pouvoir et la flexibilité de la voix, en en améliorant beaucoup le ton, le compas et la clarté ; plusieurs vocalistes de profession en font constamment usage dans ce but.

Job Moses, seul propriétaire, Rochester, N.-Y.

Prix : 25 cents par boîtes. A vendre à Montréal chez Lyman ; Savage et Cie. ; Carter et Kerry ; S. J. Lyman et Cie. ; Lamplough et Campbell, et au Medical Hall et par tous les pharmaciens.
28 mai. aa—56

SCHIEDAM SCHNAPPS AROMATIQUE

DE WOLFE,

Un Cordial Superlativement Tonique, Anti-Dyspeptique et Fortifiant.

CE BREUVAGE MEDICAL est fabriqué par le Propriétaire, à Schiedam, en Hollande, et n'est pas seulement garanti pur de propriétés et ingrédients injurieux, mais aussi de la meilleure qualité possible. Les propriétés Médicinales sont extraordinaire dans la

Gravelle, la Goutte, les Rhumatismes Chroniques, Hydropisie Croissante, Fistule, Coliques,

dans l'Estomac et les Instestins, soit chez les ADULTES OU LES ENFANTS ; dans tous les cas ordinaires d'Obstructions dans les

Reins, la Vessie et les Organes Urinaires ; dans la Dyspepsie, soit Aigue ou Chronique ; Debilite generale, ralentissement dans la circulation du Sang, Assimilation insuffisante de la nourriture et l'Epuisement de l'Energie vitale,

Sont reconnues par tous les Membres de la Faculté, et confirmées par des Certificats d'une grande autorité.

Mis en Caisse d'une douzaine de Bouteilles d'une Pinte, et de deux douzaines de Bouteilles d'une Chopine et en vente chez tous les Epiciers Droguistes et Pharmaciens du Canada.

UDOLPHO WOLFE,
Seul Fabricant, Schiedam.

Le Soussigné prends la liberté d'informer le Public, qu'il a nommé MM. HENRY CHAPMAN ET CIE., de Montréal, ses seuls Agents pour le Canada, pour la vente de son Célebre Schiedam Schnapps aromatique ; ils en auront toujours en main un fonds considérable pour approvisionner le Commerce ; ils donneront aussi aux acheteurs des pamplets concernant le Schnapps pour être distribués parmi leurs pratiques.

UDOLPHO WOLFE.

A VENDRE,

1000 Caisses de Schiedam Schnapps de Wolfe, Pintes.
1000 Caisses de Schiedam Schnapps de Wolfe, Chopines.
Par HENRY CHAPMAN et Cie., Montreal,

Seuls Agents pour le Canada

Aussi, seuls Agents en Canada pour

Les Champagnes de Jules Mumm et Cie. ; Vin de Madère de J. Howard March et Cie ; Vin Claret de Brandenburg Frères ; Sherry de Cramp Suter et Cie. ; Ales de Wm. Younger et Cie. Edinburgh ; Vin de Porte de Offley, Cramp et Cie.

16 novembre cm—127

LE GRAND REMEDE FRANCAIS.

Celebres Pilules recouvertes en Argent de Mme Boivin pour les femmes.

Le seul remède certain et sans danger pour toutes obstructions uterines, difficultés mensuelles, irrégularités et toutes les autres maladies auxquelles est sujette la femme, épouse et mère

Ces pilules ne contiennent aucun ingrédient délétère mais sont sûres et sans danger dans leur action. On trouvera qu'elles font un heureux effet dans tous les cas de Prolapsus Uteri, dans la Leucorrhea et qu'elles sont le remède le plus aisé à prendre et le plus certain que l'on puisse trouver. C'est en considération de cette certitude que nous devons dire qu'elles ne doivent pas être prises à certaines périodes. En vente chez R. J. DEVINS, rue Notre-Dame, et tous les droguistes.

N. B. — On enverra un paquet de ces pilules par le retour de la malle, à toute personne qui adressera une piastre à un agent autorisé

C. CROSBY, agent général.
Buffalo, N. Y. et Fort Erie, C. W.

AVIS. — Prenez garde à la contrefaçon ; les véritables portent la signature de C. CROSBY sur l'enveloppe.

AVIS.—Revues Périodiques, Magazines, Livres de fantaisie, Nouvelles, Papeteries, Livres d'Ecole, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le " Courrier des Etats-Unis," et tous les journaux français et anglois de Montréal et de New-York, à vendre au Dépôt de Journaux de DALTON, coin des rues Craig et St.-Laurent.

28 janv. 6

LISEZ ! LISEZ !

Il est un fait que les Pastilles de Fellowes pour les vers ont conservé leur bonne réputation, dans toutes les localités où elles ont été introduites. La raison en est claire—la qualité et la quantité des différents ingrédients dont elles sont composées dans toutes les occasions, sont uniformes.—Un grand nombre de certificats de leur sûreté et de leur efficacité peuvent être obtenus des agents qui les vendent. Elles sont infaillibles. Les médecins s'en servent et les recommandent.

Opinions d'Hommes eminents.

Ces Pastilles sont composées avec art, elles sont agréables au goût, inoffensives, mais cependant très efficaces.

A. A. RAYES, M.D., A. S. M.

Je puis les recommander comme le remède le plus inoffensif et le plus agréable que l'on puisse administrer.

E. CLAY, A. M. M.D.

Je trouve les Pastilles de Fellowes le meilleur remède pour les vers, que je connaisse.

JOHN RAYCRAFT, S. C.

Les Pastilles de Fellowes pour les vers sont vendues partout 1s. 3d. la boîte.

LAMPLOUGH ET CAMPBELL,
Apothecaries Hall,
Agents pour le Canada
5 juin aa—60

Monseigneur Taché.

UN BAZAR AU PROFIT DE LA MISSION de la Rivière Rouge, sera ouvert à LONGUEUIL en la Salle du Collège, LUNDI, le 17 du courant. A ce Bazar qui durera jusqu'à SAMEDI SOIR, sera offert en vente quantité d'articles utiles et nécessaires fabriqués par les Dames de Longueuil. On espère que le but de ce Bazar sera un encouragement suffisant pour y assister.

6 fév. 10

A MM. LES AVOCATS.

BLANCS A VENDRE !

ON POURRA SE PROCURER AUX BUreaux du *Pays* des blancs des descriptions suivantes :

Mémoire de Frais.
Fiat et Comparution
Comparution.
Demande de Plaidoyer.
Comparution de Conseil a l'Enquete
Reponses aux Griefs d'Appel.
Inventaire de Productions.

Ces Formules sont préparées par deux des membres les plus distingués de la profession et sont les premiers d'une série de FORMULES de BLANCS pour MM. les Avocats et Notaires que les propriétaires du *Pays* sont sur le point d'offrir en vente.

Montréal, 26 janvier 1861. 6

ELECTIONS MUNICIPALES.

QUARTER ST. JACQUES.

CANDIDAT :

AUGUSTIN MARTIN

28 janv. 1862.

La Préservation-Personnelle.

ESSAI MEDICAL POPULAIRE, SUR LA guérison de la Débilité Nerveuse et Physique, résultant d'habitudes solitaires ou excès, qui épuisant prématurément les fonctions de la Virilité, détruisent tout espoir de Postérité, et mettent en danger le bonheur du Mariage, empêchent l'accomplissement des engagements qui constituent l'un des plus chers objets de l'Existence ; par le Dr. LA'MERT, No 37, *Bedford Square à Londres*, membre du Collège de Chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations chez lui tous les jours.—Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peut être traités avec succès, par correspondance et les remèdes expédiés d'une maniere secrete et certaine dans toutes les parties du monde.

La Préservation Personnelle, orné de nombreuses gravures et d'exemples, est en vente chez le Libraire J. Langford, 48 Grande rue St-Jacques à Montréal, et chez T. H. Hardy, rue la Fabrique à Québec, prix 25c *franco* par la Poste, 30c.

11 fév. 12

Déménagement.

H. M. PERRAULT, ARCHITECTE et ARPENTEUR a transporté son Bureau au No. 68, rue St.-François-Xavier, dans la nouvelle bâtisse du Séminaire, vis-à-vis chez MM. Benning et Barsalou, Encanteurs.

30 janv. 7

REMBOURSEMENT.

PLUSIEURS PAPIERS DE VALEUR, entr'autres, un Billet Promissoire pour $400, signé et endossé par Norbert Hénault. Aussi une Robe de Carlole en peau de Chat, grise et noire. Ceux qui rapporteront ces articles au bureau de M. P. A. FAUTEUX, avenue, 133, rue Craig, seront libéralement récompensé.

8 fév. cf—11

AVIS IMPORTANT.

LES SOUSSIGNES AYANT FAIT DES achats considérables en Europe ; de Papiers, et de toute espèce de Fournitures de Bureaux, vendent maintenant leurs Papiers, Enveloppes de Lettres, etc., à des prix extrêmement réduits.

J.-B. ROLLAND ET FILS.

AUSSI.—Livres de Comptes, et Livres blancs de toutes dimensions et de prix variés

30 janv. 7

Corporation de Montreal.

NOMINATION

DU

MAIRE ET DES CONSEILLERS.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRESENT donné qu'en conformité aux dispositions de la SEPTIEME Section de l'Acte 23 Vict., chap. 72, la Nomination des Candidats pour les charges de Maire de la Cité de Montréal et de Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle aura lieu MERCREDI, le DOUZE FEVRIER prochain à DIX heures du matin, aux endroits ci-après mentionnés et devant les divers Echevins et Conseillers ci dessous nommés, savoir :

1. La nomination de Candidats pour la charge de Maire se fera à l'extrémité ouest du Marché Bonsecours, dans le Quartier Est de cette Cité ; et l'Echevin Thomson présidera à la nomination.
2. La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le Quartier Est de la dite Cité se fera à la Pesée du Marché Bonsecours ; et l'Echevin Beaudry y présidera.
3. La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le Quartier Centre, se fera à l'encoignure des rues St.-Lambert et St.-Jacques ; le Conseiller Penn présidera.
4. Pour le Quartier Ouest, au centre du côté Nord-Ouest du Marché Ste.-Anne ; le Conseiller Rodden, président.
5. Pour le Quartier Ste.-Anne, à l'ancien site de la Maison de Pompe, Place Chaboillez ; le Conseiller McCready, président.
6. Pour le Quartier St.-Antoine, à la Pesée du Marché au Foin ; le Conseiller Stevenson président.
7. Pour le Quartier St.-Laurent, à la Station des Tuyaux (Gaze), rue Craig ; l'Echevin Grenier, président.
8. Pour le Quartier St.-Louis, à la maison de Pompe, rue des Allemands ; le Conseiller J. B. Rolland, président.
9. Pour le Quartier St.-Jacques, sur la place Viger ; le Conseiller Homier, président.
10. Pour le Quartier Ste.-Marie, au Marché Papineau ; le Conseiller G. L. Rolland, président.

(Par ordre.)
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de-Ville, Montréal, 1er février 1862. 8f—8

Corporation de Montreal.

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

On demande 30,000 madriers de pin

(CULL.)

DES SOUMISSIONS CACHETEES ADRESsées au soussigné, et endossées : " Soumissions pour Madriers de Pin (*Cull*)," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à JEUDI MIDI, le 13 du courant, pour fournir

Trente mille madriers de pin

(Cull,)

Livrables au fur et à mesure qu'on en aura besoin soit dans le voisinage du Marché Bonsecours ou dans la Cour de la Corporation près de l'Eglise Ste.-Anne, ou au Canal de Lachine.

Les madriers devront avoir au moins 12 pieds de long, 10 pouces de large et 3 pouces d'épaisseurs. Le soussigné ou le Comité des Chemins jugera de la qualité de ces madriers, le tout livrable aux époques suivantes, savoir :

10,000 madriers le ou avant le 1er juin prochain.
10,000 " " " 1er juillet "
10,000 " " " 1er août "

On ne recevra aucun madrier de rebut.

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 4février 1862. hf—9

Z. ROUSSILLE.

AVOCAT.

N.o 25 RUE ST.-VINCENT No. 25

MONTREAL.

M. Z. R. SUIVRA LES DISTRICTS de Terrebonne et Joliette.

21 janv. aa—3

A VENDRE

Et pour être enlevées

DEUX MAISONS EN BOIS SITUEES AU No. 185 et 187, rue Bleury, près de la rue Sherbrooke. Toute personne qui voudra enlever ces maisons, les aura à bon marché, s'adresser No 185 rue Bleury.

4 fév. cf—9

Corporation de Montreal.

VACCINATION.

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRESENT DONNÉ QU'AUX termes de la Législature Provinciale, 24 Vict., ch. 24, intitulé :

" Acte pour rendre plus générale la pratique de la Vaccination,"

les Médecins pratiquants dont les noms suivent ont été nommés pour OPERER la VACCINATION dans cette cité en conformité du dit acte, à savoir :

Le Dr. F. W. CAMPBEL } Pour les Quartiers Est, centre Ouest et St.-Laurent.
Le Dr. LEPROHON } Pour les Quartiers Ste.-Anne et Ste.-Antoine.
Le Dr. A. RICARD } Pour les Quartiers St.-Louis, St.-Jacques et Ste. Marie.

Pour les Quartiers Est, Centre et Ouest,

Le Bureau du Dr. Campbell, No. 12, Place d'Armes, le Dr. s'y trouvera le premier samedi de chaque mois.

Pour le Quartier St.-Laurent,

Au No 3, rue St.-Alexandre (au deuxième), le Dr. s'y trouvera le premier Lundi de chaque mois.

Pour le Quartier Ste.-Anne,

A la Maison d'Ecole dans la bâtisse de M. F. Farrell, coin des rues Georges et Gabriel.

Le Dr. s'y trouvera le premier Samedi de chaque mois.

Pour le Quartier St. Antoine.

Au Bureau du Dr. Leprohn, coin des rues Lagauchetiere et Ste. Radegonde (près de l'église Saint Patrice.)

On y trouvera le Dr. le premier Lundi de chaque mois.

Pour le Quartier St. Louis.

Au No. 65, rue des Allemands, en face de la Maison de Pompe des Voltigeurs.

Le Dr. s'y trouvera le premier Jeudi de chaque mois.

Pour le Quartier St. Jacques.

Au Bureau du Dr. Ricard, No. 110, rue Ste. Marie, le 3i Janvier courant et ensuite le 21 de chaque mois.

Pour le Quartier Ste.-Marie.

Au No. 173, rue Ste.-Marie, coin des rues Ste. Marie et Salaberry, le premier Mercredi de chaque mois.

Le huitième jour qui suivra le jour auquel les enfants auront été vaccinés, le dit Médecin pratiquant se trouvera de nouveau aux endroits respectivement désignés plus haut pour y faire l'EXAMEN des personnes vaccinées, et y délivrer les certificats nécessaires d'après les circonstances.

Les heures de présence du Médecin seront dans chaque cas de ONZE heures a. m., à TROIS heures p. m.

L'honoraire du Médecin qui est restreint à VINGT-CINQ CENTS par chaque personne vaccinée avec succès, ne sera payée par la Corporation que dans les cas seulement où les personnes sont trop pauvres pour le faire elles-mêmes.

Avis est aussi par le présent donné qu'aux termes de l'acte plus haut cité, le père ou la mère de tout enfant né après le premier Janvier courant, devra SOUS PEINE D'UNE AMENDE DE CINQ DOLLARS porter ou faire porter le dit enfant (dans les trois mois de calendrier qui suivront sa naissance) au Médecin pratiquant présent à l'endroit indiqué dans le Quartier où réside l'enfant, pour l'y faire vacciner, à moins que tel enfant n'ait été précédemment vaccinée par quelque Médecin légalement licencié et que cette vaccination n'ait été duement certifiée.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 25 janv. 1862. 5

Corporation de Montreal.

DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

Avis Public,

COMME IL Y A SERIEUSEMENT LIEU de croire qu'une quantité d'eau se perd chaque jour, par manque de précaution de la part des locataires d'eau et le gaspillage inutile qui s'en fait dans plusieurs logements ; les locataires d'eau sont par les présentes notifiés qu'il est expressément ordonné par les réglements de la Corporation " qu'aucune personne qui gaspillera " ou laissera perdre sans nécessité l'eau fournie " au moyen de l'Aqueduc, encourra une pénalité " n'excédant pas vingt dollars ou un emprisonnement n'excédant pas trente jours pour chaque offense ou les deux à la fois, à la discrétion du Recorder ; " et que des ordres stricts ont été donnés pour poursuivre toute personne contrevenant aux dispositions du réglement ci-dessus.

Par ordre
LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.

Département de l'Aqueduc, Hôtel-de-Ville, Montréal, 30 janv. 1862. ff—7

Corporation de Montreal.

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE A ceux qui enlèvent les NEIGES de leurs COURS, qu'il pourront les transporter et déposer aux endroits suivants ; savoir :

1o—Le lot fesant le coin des rues Ste.-Catherine et Durham.
2o—Sur la rue Sanguinet, dans le Marais qui se trouve entre les rues Mignone et Sherbrooke.
3o—Sur la rue Ste.-Catherine à l'ouest de la rue Guy.
4o—Sur le fleuve, sur l'espace marqué par l'Ingénieur du Hâvre près du Quai Victoria.

Les Fumiers ou Ordures pourront être transportés et déposés sur les trois premiers lots.

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 26 janvier 1862. 5—am

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

CHAMPAGNES, VINS, EAUX-DE-VIES

ET LIQUEURS.

JEUDI, LE 13 FEVRIER COURANT, LES Soussignés vendront, pour clore une Consignation de Vins de première qualité, consistant en—

Champagnes—Fleur de Sillery, Grand Vin Impérial, de Verzenay, Lion Hongrois, de Vaimont, Sillery, en pintes, chopines et demiards
Vins de Porto et Sherry, en bouteilles
Claret, en Caisses
Vins de Porto et Sherry en qrts
G nièvre de Hollade, en tonnes
Eaux-de-Vies pâles, en tonnes, tonneaux et qts.
Ale Hâle de Bass, etc. etc.

☞ Vente à DEUX heures.

BENNING ET BARSALOU,
Encanteurs.
13 fév. 13

EPICERIES.

PRUNEAU ET DUFRESNE PRENNENT la liberté d'attirer l'attention des Familles et du Public en général sur leur Assortiment choisi et varié D'EPICERIES FRAICHES, LIQUEURS FRANCAISES, VINS, LIQUEURS, ALES, PORTERS, &c. &c. &c.,

Consistant en
Thés verts et noirs, de cette saison et de qualité supérieure.
Cafés de Java et Moka, moulus tous les jours dans leur établissement.
Fruits nouveaux, Marinades de Cross et Blackwell, Sauces, Jelées, etc., et épiceries de toutes descriptions.

Venant d'être ouvertes, 25 caisses de liqueurs françaises, assorties, savoir :

Curaçoa, Maraschino, Scubac, Kirch, Absinthe Suisse, Crême de Menthe, de Noyau, Vermouth, Liqueur de Cerises, Anisette, Vanille, Parfait Amour et Vins de Gingembre véritables.
VINS DE PORTE VIEUX de Sandeman, Graham, Hunt et autres Cachets.
VINS BLANCS, PALES et FONCÉS de Pemartin, Doff, Gordon et Cie., Domecq, aux Armes Royales d'Espagne et de quelques autres Cachets renommés.
MADERES première qualité, de Blackburn et Jaga.
VINS CLARETS St.-Julien, Médoc et autres, en fûts et en bouteilles.
CHAMPAGNES d'Ernest Irroy et Cie., Cabinet Impérial, Heidsieck, Mumm, Cachet vert et autres Cachets renommés
EAUX DE-VIE pâles et foncées de Chaloupin, Hennessy, Martell, Otard Dupuy et Cie., Jules Robins, Dulary, Bellamy et Cie., et quelques autres Cachets célèbres, — en fûts et en bouteilles—quelques lots de récoltes très anciennes.
GENIEVRE de DeKuyper. Old Tom de Booth et de la Maison Royale.
Rhum Vieux de la Jamaïque, Whisky Ecossais de Thin et de Ramsay. Vieux Whisky Irlandais, première qualité, de Murphy et " Old Cabinet Usquebaugh " de McAlpine.
Whisky " Old malt et Rye " de Macklem et Thomas et Whisky de Morton pour les familles.
CELEBRES ALES de Bass et Allsopp, Porter de Londres de Hibbert, Abbot, Truman, Hanbury et Cie.
ALES et PORTERS de Wm. Dow et Cie. et de Lachine.
FROMAGE des " Armes de la Reine," Ananas, de Gruyère, Hollandais et Américain.
BISCUITS assortis de McKinnon.
POISSON fumé de Cawthorn, de première qualité.

— AUSSI —

Ils reçoiv

AVIS DIVERS

IMPORTANT AVIS.

LE SOUSSIGNE, ETANT DETERMINE A abandonner de tenir Hôtel et voulant se se livrer exclusivement à ses autres affaires, avertit le Public que le VINGT-QUATRE de MARS prochain et les jours suivants, il vendra à des conditions libérales, tout son Stock, consistant, en Voitures, Harnais, Meubles de Ménage, six Chevaux, Bêtes à Cornes, deux cent mille Briques de première qualité, le tout dans le meilleur ordre possible.

Il louera ou vendra les bâtisses qu'il a occupé avec tant d'avantage comme Hôtel, depuis environ dix ans. Elle sont situées dans l'endroit le plus central du florissant Village d'Industrie, comté de Joliette, et avantageusement connu du public. Jamais occasion aussi favorable ne se présentera à quiconque désir ouvrire un établissement de ce genre : maison spacieuse, finie et en bon ordre ; écuries spacieuses, 32 places, une très bonne glacière, deux Hangars et deux Remises. On pourra louer la maison seule ou avec le ménage nécessaire si on le préfère et aussi à des conditions très libérales. Le soussigné offre à louer en même temps deux autres maisons, une qu'il occupe actuellement pour son commerce d'Epiceries et de grains et avoisinant son hôtel. Le soussigné continuera son commerce dans le grande maison en briques qu'il a dernièrement bâtie en face du marché. Il tiendra dans sa Grocerie les articles les plus choisis et fera comme par le passé le commerce de grains et de bois. Il profite aussi de cette occasion pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'ils lui ont accordé par le passé et sollicite de nouveau leur patronage pour les branches d'affaires auxquelles il va maintenant se livrer exclusivement.

Voilà réellement une occasion magnifique pour ceux qui veulent s'établir dans un village commercial et florissant, car le village d'Industrie est sans aucun doute celui qui possède le plus d'avantages pour le commerce. Un Chemin de Fer le relie au fleuve et fait jonction avec les vapeurs de la ligne Richelieu, en sorte que l'écoulement des produits n'est pas soumis à la ponctualité ou impraticabilité des chemin de compagne. En second lieu tous les matériaux nécessaires à la constructions se trouvent sur les lieux, et se vendent a des prix très réduits.

PIERRE RIVARD,
Industrie, 6 janvier. 146

Apothecaries Hall.

[CATHEDRAL BLOCK.]

Sirops! Sirops!! Sirops!!!

Citron	Vanille	Pêche
Gingembre	Ananas	Fraises
Orange	Cerises	Framboises
Salsepareille	Poire Gargonel	Vinaigre de Framboise

etc., etc., etc.

Pendant cette saison des fêtes, nous vendons nos riches Sirops à des

PRIX TRES REDUITS.

LAMPLOUGH ET CAMPBELL,
Apothecaries Hall

APOTHECARIES HALL.

LA VERITABLE HUILE KEROSENE DE Portland est la seule espèce que nous vendions à notre établissement. — AINSI PAS DE DESAPPOINTEMENT.

LAMPLOUGH ET CAMPBELL.
Apothecaries Hall

MINES D'ACTON !

A VENDRE
Près des Célèbres,
MINES D'ACTON,

UN LOT A CHOISIR, APRES QUE L'HON. L. V. Sicotte et John Fraser, écuier, auront choisi chacun un LOT sur les Nos. suivants: 1/3 du No. 19, les Nos. 20, 21, 24, 26, 27 et 2/3 du No. 28. Ces lots contiennent près de 10 arpents de front chaque, et sont traversés par le Grand-Tronc. De plus 1/3 du No. 16 et 2/3 du No. 17.

Tous ces lots sont encore non-cultivés et couverts de bois de toutes sortes. Aussi sur le No. 17 se trouve le plus beau pouvoir d'eau qui puisse se rencontrer ; une chaussée faite par la main de la nature ; l'eau tombe de la hauteur d'environ 32 pieds.

Les Nos. 16 et 17 sont les meilleurs pour la culture.

Sur ces lots se trouvent aussi de l'ardoise et de la pierre à aiguiser, et à chaux en quantité.

Ces lots ne sont sujets à aucune restriction et se trouvent dans le 5ième rang.

Pour informations s'adresser à M. DUBORD, à Acton.
7 nov. 123

JOS. DUHAMEL,

AVOCAT,
BUREAU : No. 16 et 18,
RUE ST.-VINCENT,
(Encoignure Ste.-Thérèse et St.-Vincent)
MONTREAL.
4 janvier. 146

LANGUE ANGLAISE.

M. C. HEAVYSEGE, AUTEUR DE "Saul" "Count Filippo," la "Fuite de Caïn," etc., prend la liberté d'annoncer aux Messieurs Canadiens-Français qui, ayant déjà quelque connaissance de l'Anglais, désireraient le perfectionner, et surtout acquérir la prononciation vraie de cette langue de manière à leur permettre de la parler en public, qu'il se propose de donner des leçons à domicile ou à des Classes.

Les Messieurs du Barreau surtout sont invités à profiter de cette bonne occasion d'apprendre à prononcer correctement l'anglais, occasion qui ne leur a pas encore été offerte.

Conditions : 25 cents la leçon pour les Classes
Classes particulières, de gré à gré

Les Messieurs qui veulent prendre des leçons ou y assister seulement voudront bien inscrire eurs noms sur les listes déposées à cet effet aux Bureaux du *Pays* et de la *Minerve*.
23 nov. 150

AVIS AUX IMPRIMEURS.

GRAND AVANTAGE

A VENDRE

A DES CONDITIONS LIBERALES UNE IMPRIMERIE suffisante pour la Publication d'un JOURNAL et un Atelier de JOBS.

☞ S'adresser à M. Joseph Charpentier, No. 223, rue Lagauchetière ou à ce Bureau.
23 nov. 130

N. BOURASSA.

APRES LE 10 OCTOBRE, JE PRENDRAI mon Atelier à ma Résidence,

No. 11, RUE SAINT-SIMON,

Prolongation de la Rue St.-Georges, près du Collége des Jésuites.

☞ Les personnes qui désireraient suivre le COURS PRATIQUE DE DESSIN, pourront en connaître les condition chez M. l'abbé Verreau, Principal de l'Ecole Normale, ou chez moi.
22 octobre 117

MEDECINE

EXCELLENTE AFFAIRE

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Huile Electrique du Prof. DeGrath,
DE PHILADELPHIE.

A VENDRE, UN PETIT LOT DE CETTE excellente HUILE, à un prix tellement réduit qu'un Marchand de campagne pourrait réaliser de

50 a 60 pour cent de Profit Net

en la détaillant à meilleur marché qu'on ne peut l'acheter en gros chez les Pharmaciens.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, au BUREAU DU PAYS, No. 7, rue Ste.-Thérèse, Montréal.

N. THOMPSON.
Montréal, avril 1861. 39

DESTRUTION COMPLETE

DES INSECTES NUISIBLES.

L'Horticulture et l'Economie Domestique.

LA FOUDRE INSECTICIDE EST EMPLOyée avec l'aide d'un

SOUFFLET PECIAL

Pour faire entrer la Poudre dans tous les endroits ou les insectes se logent. Elle détruit pareillement les Coquereiles, les Criquets, les Fourmis, les Mouches et les Punaises. Elle détruit aussi les insectes sur les plantes et les animaux, mais n'est pas préjudiciable à l'humanité.

Vient d'être reçue de Paris par
S. J. LYMAN ET CIE.,
Place d'Armes.
5 nov. 122

Le Prince de Galles

EN AMERIQUE.

LIVRES POUR ETRENNES.

UN MAGNIFIQUE VOLUME IN-8 VO., richement cartonné, contenant LA RELATION DU VOYAGE DE S. A. R. LE PRINCE DE GALLES EN AMERIQUE, orné de Gravures sur acier et sur bois.

En vente chez
MM. J.-B. ROLLAND ET FILS,
21 déc. Libraires. 142

DICKSON SAWTELL,

COURTIER,

SE CHARGE D'AFFAIRES EN DOUANE, d'expédition et des Affaires à Commission en général,

No. 67, RUE DES COMMISSAIRES,
MONTRÉAL.

☞ Les commandes exécutées promptement.
11 mai 1861. aa—19

Dissolution de Société.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONné, que la Société qui a existé entre les Soussignés, sous les nom et raison de Lanctot et Robert, à St.-Michel Archange, est de ce jour dissoute de consentement mutuel et que E. Lanctot est seul autorisé de liquider les affaires.

E. LANCTOT.
P. ROBERT.
St.-Michel Archange, 23 nov. 135

TRIOMPHE DE LA SCIENCE.

LE SOUSSIGNE INFORME AVEC GRANde satisfaction ses amis et le public qu'il est maintenant en mesure de leur fournir un délicieux

Verre d'Eau de Soude

De sa nouvelle
FONTAINE AMELIOREE
En Marbre et en Argent.

JOSEPH LEE,
Chimiste.
32, Petite Rue St.-Joseph.
24 juillet S—jno—73

AVIS.

NOUS, LES SOUSSIGNES, PRENONS LA liberté d'informer nos amis et le public en général, que nous faisons les affaires comme

Marchands a commission en general

Pour la

VENTE DES PRODUITS,

Et nous aurons constamment en main,

Rhum, Eau-de-vie, Vin de Porte, Vin Sherry, Genièvre, Vinaigre

Et toutes sortes de SIROPS fabriqués par M. N Pigeon, dernièrement de Pigeon, Sauvageau et Cie.

— Aussi —

Whiskey, Alcohol, etc.

Tout ordre est promptement exécuté.

TOURVILLE, GAUTHIER ET CIE.,
55, rue des Commissaires.
16 mai. S—jno—51

Exposition Industrielle Provinciale de 1861.

SOUS LES AUSPICES DE LA CHAMBRE des Arts et Métiers pour le Bas-Canada et inaugurée par S. A. R. le prince de Galles. Une MEDAILLE D'ARGENT a été décernée à MM. LYMANS, CLARE et Cie., pour leurs échantillons de DROGUES et EPICES SUPERIEURS et de BOIS DE TEINTURE PREPARE.

Une médaille d'argent lour a été décernée pour leurs HUILE DE LIN CRUE ET BOUILLIE, BISCUITS DE GRAINE DE LIN, COULEURS MOULUES DANS L'HUILE, et leurs MASTICS.

☞ On peut voir les médailles et les diplomes au No. 226, rue St.-Paul, Montréal.

BELLE HUILE DE FOIE DE MORUE, 500 Gallons, dernièrement reçue et très douce.

A vendre chez
LYMANS, CLARE ET CIE,
226, rue St.-Paul.
29 août. 94

FERRONNERIE.

Poêles de Cuisine

ENSEIGNE DU MARTEAU,

No. 143½, RUE ST.-PAUL, No. 143½

LE SOUSSIGNE INFORME SES AMIS ET le public en général qu'il tient en main un assortiment de Ferronnerie, Poêles de cuisine, parmi lesquels on trouvera le Victor, le Pearl, le Queens Choice, etc., etc. Aussi, Poêles avec chaudière de 30, 45 et 60 gallons.

G. LEPAGE,
143½, rue St.-Paul
21 mai 1861. aa—53

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONné que la compagnie connue sous le nom de "CANADIAN, INLAND STEAM NAVIGATION COMPANY," fera application à la Législature, à sa prochaine session, pour amendement à son acte d'Incorporation.
19 déc. bin—141

ASSURANCES

ASSURANCE UNITY

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE,
DE LONDRES.
Avec lequel est amalgame le Bureau de l'EQUITABLE.

CAPITAL £2,000,000 sterling.

Fonds depose en Canada $50,000.

BRANCHE DU CANADA :

Bureau, No. 11, Grande rue St.-Jacques.

Directeurs du Département du Feu :
J. FROTHINGHAM, écr.,
B. HOLMES, écr.,
A. LAROCQUE, écr.,
W. LUNN, écr.,
J. G. MACKENZIE, écr.,
J. TORRANCE, écr.

TOUTES SORTES D'AFFAIRES DE L'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU seront faites aux termes les plus modérés, le Capital étant très élevé et offrant une grande sûreté aux tenanciers de Police.

C. A. BRAULT, Asst.-Agent. W. P. REYNOLDS, Directeur en Amérique
29 août. aa—91

"WESTERN."

Comp. d'Assurance contre le Feu
DU CANADA.

AGENCE A MONTREAL :

Bureau : No. 36, Rue St. François-Xavier.

DIRECTEURS :

W. WORKMAN, Ecuier, Président, Banque de la Cité.
T. DOUCET, Ecr., N. P. | J. CARTER, Ecr.

TOUS LES FONDS ET CAPITAUX DE cette Compagnie, dont les affaires sont considérables, sont placés dans la Province, ce qui donne une garantie certaine aux assurés.

Elle assure contre l'incendie toute sorte de Proprietes,

Et il est promptement fait droit aux réclamations par l'Agence à Montréal.

SIMPSON ET BETHUNE,
Agents.
18 avril 1861. aa—40

SOCIETE "UNITY,"

D'ASSURANCE SUR LA VIE.

LES PERSONNES, DONT LES VIES SONT assurées par cette Société, sont informées qu'aucune prime "extra" sera chargée à ceux qui s'enrôlent dans les Corps de Milices ou de Volontaires pour le service en Canada et que toute "police" sera payée en entier dans le cas où la mort serait la conséquence de ces services.

C. A. BRAULT, Assistant-Agent. W. P. REYNOLDS, Gérant A. B. N
No. 11, Grande rue St.-Jacques. Montréal, 21 janvier 1861. 3

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE DU CANADA.

INCORPOREE EN 1849.

Capital souscrit - - $1,743,520

Président—Hon. J. Hillyard Cameron.
Vice-président—J. S. Howard, écr.

DIRECTEURS:

Hon J Hillyard Cameron.	George Duggan, jr., écr
Hon George Crawford.	J S Howard, écr.
Hon M Cameron.	John Cameron, ecr.
Lewis Moffatt, écr.	A M Smith, écr.
A Morison, écr. M.P.P.	Christop'r Robinson, écr
	W J Macdonell, écr.

Directeur et Secrétaire—Jas Sydney Crocker, éc.
Assistant Secrétaire—Donong O'Brien écr.

ASSURANCE SUR LE FEU ET LA MARIne à des conditions favorables. Pertes couvertes avec libéralité.

BUREAU LOCAL :

Chs. S. Rodier, écuier, maire, président,
Alexander Morris, écuier, M. P. P.
Wm. Sache, écuier, caissier de la Banque Molson.
D. mase Masson, écuier, marchand.

BANQUIERS :

BANQUE MOLSON, où un DEPOT CONSIDERABLE est GARDE pour PAYER les RECLAMATIONS.

L'extrait suivant du rapport annuel du Commerce pour le Haut-Canada, montre que cette Compagnie tient la première place dans l'estime publique :—" La Provinciale ne le cède à aucune autre compagnie, sous le rapport de l'augmentation des affaires, de la bonne direction et de la force de la position."

BUREAU :

Bâtisses Union, Rue St.-François-Xavier, Montréal.

T. W. GRIFFITH,
Agent général pour Montréal, et le B.-C.
1e janv. 1861. 2

EN VENTE
AVEC
UN TITRE INCONTESTABLE.

TROIS LOTS VACANTS SITUES DANS LA rue GRANT, quartier St.-Jacques, faubourg Québec, savoir : No. 1, 76 x 40 ; No. 2, 29 x 40 et No. 3, 49 x 40.

Aussi, UN LOT vacant, dans la rue Brock, quartier St.-Jacques, 25 x 80. Le tout mesure française.

☞ S'adresser à

MME M. L. B. VEIT.
No. 2, rue Latour, près de l'Eglise Zion,
Ou à
J. H. JOBIN, N. P.
Rue St.-Thérèse.
28 juil. jno—81

A MOINS QUE MOITIE PRIX.

1,000 Chemises à Jougs de Coton imprimé.
20,000 do do de Coton barré et imprimé, imitant la broderie.

Chez
ARTHUR,
Vis-à-vis l'Eglise des Récollets,
275, Rue Notre-Dame.
5 mars. jno—22

A bon marché

POUR LE

JOUR DE L'AN

BON THE MELE POUR 2s. 6d. FT 3s Fruits nouveaux, Raisins, Raisins de Corinthe, Noix, Ecorce d'Oranges et de Citrons, Gonfites, Vins et Liqueurs de toutes sortes très bon marché, Liqueurs françaises Curaçon, Liqueurs d'Orange de Dubb, pour 3s. 9d. la bouteille, Crême de Noyau superfine de Persicot, Anisette de Bordeau, blanche et rouge.

W. L. PERRY ET CIE.,
No. 55, Grande rue St.-Laurent.
24 déc. 143

MEDECINE

LES MAIRES DES GRANDES VILLES.

NOUS, LES SOUSSIGNÉS, MAIRES, certifions par les présentes que les Pharmaciens, Médecins, et Apothicaires de nos différentes villes, ont signé un document par lequel ils certifient que les remèdes du Dr. J. C. AYER ET CIE., de Lowell, (SALSEPAREILLE, PILULES, REMEDE CONTRE LE FRISSON, et le CHERRY PECTORAL) sont d'une incomparable efficacité et dignes de la confiance du public.

Hon. GERARD SMITH, Maire de la Nouvelle-Orléans.
Hon. JAMES COOK, Maire de Lowell.
Hon. ALVIN BEARD, Maire de Nashua, N. H.
Hon. E. W. HARRINGTON; Maire de Manchester, N. H.
Hon. John ABBOTT, Maire de Concord, N. H.
Hon. A. H. BULLOCK, Maire de Worcester, Mass.
Hon, NATH'L SILSBEE, Maire de Salem.
Hon. F. W. LINCOLN, Maire de Boston, Mass.
Hon. WM. M. RODMAN, Maire de Providence, R. I.
Hon. AMOS W. PRENTICE, Maire de Norwich, Conn.
Hon. J. N. HARRIS, Maire de New-London, Conn.
Hon. CHAS. S. RODIER, Maire de Montréal, C.-E.
Hon. T. F. TIEMANN, Maire de New-York Clty.
Hon. H. M. KINSTREY, Maire de Hamilton, C.-W.
Hon. ADAM WILSON, Maire de Toronto, C.-W.
Hon. R. M. BISHOP, Maire de Cincinnati, O.
Hon. I. H. CRAWFORD, Maire de Louisville, Ky.
Hon. JOHN SLOAN, Maire de Lyon, Iowa.
Hon. JAMES McFEETER, Maire de Brockville, C.-W.
Hon. JAMES W. NORTH, Maire d'Augusta, Me.
Hon. HENRY COOPER, JR. Maire d'Hallowell, Me.
Hon JAMES S. BEECK, Maire de Frederickton, N. B.
Hon. WILLARD NYE, Maire de New-Bedford, Mass.
Hon. J. C. BLAISDELL, Maire de Fall River, Mass.
Hon. W. H. CRANSTON, Maire de New-Port, R.
Han. FRED. STAHL, Maire de Galena, Ill.
Hon. JOHN HOGDEN, Maire de Dubuque, Iowa.
Hon. THOS. CRUTCHFIELD, Maire de Chatanooga, Tenn.
Hon. ROBERT BLAIR, Maire de Dètroit, Mich.
Hon. LEVI DONNELL, Maire de Columbus, Miss.
Hon. JOHN G. HAINES, Maire de Chicago.
Hon. THOS. FRENCH, Maire de Burlington, Iowa.
Hon. WILLIAM LEIGHTON, Ex-Maire de Keobuck, Iowa.
Hon. R. D BAUGH, Maire de Memphis, Ten.
Hon. HERMAN L. FAGE, Maire de Milwaukie, Wis.
Hon. W. W. VAUGHN, Maira de Racine, Wis.
Hon. A. FARR, Maire de Kedosha, Wis.
Hon. M. J. A. HEATH, Maire de Selma, Ala.
Hon. A. J. NOBLE, Maire de Montgomery, Ala.
Hon. W. S. HOLYBAD. Maire de Columbus, Ga.
Hon. A B. BROMLE, Maire de Toledo, Ohio.

Certifient que les Pharmaciens résidants leur ont assuré qne la

Salsepareille d'Ayer

est un excellent remède et est digne de la confiance du public.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

POUR PURIFIER LE SANG,
POUR LES TUMEURS ET ULCERES,
POUR ERUPTIONS ET CLOUS,
POUR LA TEIGNE ET LES DARTRES,
POUR LES CANCERS,
POUR LES MALADIES DES FEMMES,
POUR LES MALADIES DU FOIE.

Les Maires des principales villes des Etats-Unis, des Canadas et des Provinces britanniques, du Chili, du Pérou, du Brésil, du Mexique, et en général de presque toutes les villes de ce continent, ont signé ce document, afin de faire connaître au peuple les remèdes dont il peut faire usage avec sureté et confiance. Mais l'espace manque ici pour les reproduire tous.

Le Cerisier Pectoral de Ayer

Pour la Toux, es Rhumes et les Consomptions.

Les Pilules de Ayer

Pour Médecine de Famille en général.

Préparé par le Dr. J. C. AYER et Cie.,
Lowell, Massachusetts.
11 avril 1861. aa—37

ASSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

DE
LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.

LE SOUSSIGNE A L'HONNEUR D'INFORmer le public que M. J. L. BRAULT, de cette ville, est dûment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

HAVILLAND L. ROUTH,
Agent.
15 oct. 117

DEPARTEMENT DU FEU.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes promptement réglées, sans léduction ou escompte, et sans référer en Angleterre.

Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

DEPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie :—

Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Taux de Primes favorables.

Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Trente jours de grâce accordés pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle.

Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois en payant la prime, et une amende de dix chelins par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.

Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net.

Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à £2 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits en 1860.

Etampes et Polices données gratuitement.

Tous les frais de Médecins payés par la Compagnie.

Référence Médicale.—W. E. SCOTT, M.D.
H. L. ROUTH, *Agent.*

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son bureau dans celui de la Royale, No. 15, rue de la Commune, vis-à-vis les Quais, chez H. L. ROUTH, écuier, agent.

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département Français.
31 mars. aa—32

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle contre le Feu

DE LA
CITE DE MONTREAL.

CETTE COMPAGNIE POPULAIRE ET SI bien patronisée, continue d'Assurer les Bâtisses, d'UNE à TROIS piastres seulement par CENT LOUIS, suivant le risque, POUR TROIS ANS.

DIRECTEURS :
M. BENJ. COMTE, Président,
MM. J. L. BEAUDRY, G. L. ROLLAND,
A. E. MONTMARQUET, E. A. DUBOIS.
ALEXIS DUBORD, HUBERT PARE,
FRS. BENOIT, LS. COMTE.

P. S. LETOURNEUX,
Secrétaire.
Montréal, 1er oct. 1861. 108

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SONT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND ET BELANGER.

LEWIS T. DRUMMOND,
L. BELANGER.
No. 34, Petite rue St.-Jacques.
Montréal, 17 déc. 1859. jno—138

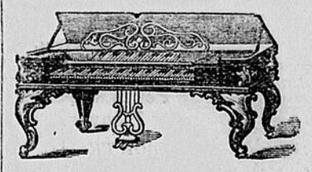

LAURENT ET LAFORCE

ETABLISSEMENT DE

Pianos et Harmoniums

Des premières Fabriques du Canada et des Etats-Unis.

Dépot de Musique Européenne et Américaine.

MM. LAURENT ET LAFORCE ONT l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir plusieurs Harmoniums de la célèbre Maison de S. D. Smith, de Boston ; ainsi qu'un Assortiment complet de Musique Religieuse et Profane, Fantaisies brillantes pour Piano, Romances françaises, Morceaux pour distribution de prix, etc., etc.
2 mai 1861. 46

HYACINTHES DOUBLES ET SIMPLES

POUR PLANTER L'AUTOMNE DANS les PARTERRES et les CIMETIERES à $12.50 le 100.

Magnifiques Hyacinthes

Pour les MAISONS à $2.00 la douzaine.

— Aussi —

Tulipes, Crocusses, Narcisses, etc.

Reçu dernièrement de Hollande par
S. J LYMAN ET CIE.
Place d'Armes.
5 nov. 122

CHEMISES ! CHEMISES !! CHEMISES !!

CHEMISES FAITES A LA MAIN.

LE SEUL ETABLISSEMENT, DANS LA Cité, où l'on puisse se procurer une Chemise et un Collet faits à la main d'une manière parfaite, est chez ARTHUR. On fait à ordre et sous le plus court délai, des Chemises et des Collets de tous patrons.

Chez
ARTHUR,
Vis-à-vis l'Eglise des Récollets,
275, Rue Notre-Dame
23 avril. 42

ADRESSES

MEDERIC LANCTOT,

AVOCAT,
126, RUE NOTRE-DAME, 126.

M. Lanctot suivra la Cour à St.-Jean.
4 juin 1861. 58

Dr. JOURDAIN

DENTISTE
125, Rue Craig, coin de la Rue Cote

Dépôt d'Instruments pour les Dents.
4 mai. aa—47

E. O. BOUDREAU,

AGENT GENERAL,
No. 24, RUE ST.-VINCENT,
MONTRÉAL.
19 fév.

MOUSSEAU et LABELLE

AVOCATS
PETITE RUE ST.-JACQUES, No. 28.

M. MOUSSEAU SUIVRA LES CIRCUITS de Berthier et de Drummondville.

M. LABELLE suivra le Circuit de Verchères.
17 juillet. 76

DENIS et DESNOYERS.

AVOCATS,
Batisse Sérafino, rue St.-Vincent,
MONTRÉAL.
13 mars 1860. 25

J. F. G. COUTU,

NOTAIRE,
ENCOIGNURE DES RUES
OATHILL ET HERRY,
Près de l'Eglise Anglaise.
Berth er, 2 juillet 1861. 69

OTIS WARREN,

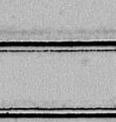

FABRICANT DE BALANCES,
MAGASIN,
Coin de la rue St.-Paul et de la Place de la Douane.
FABRIQUE,
Coin des rues Colombia et St.-Patrice, Pointe St.-Charles
MONTREAL.
26 janv 1860. aa

GRATIS ! ! GRATIS ! ! !

Consomptions, Bronchites, Influenza, Asthme, Toux, etc., etc., etc.
GUERIS SANS AUCUNE CHARGE

UNE PERSONNE, AYANT ETE GUERIE de cette terrible maladie, (Consomption,) par un remède administré par un Sauvage, et qui l'a depuis essayé avec succès dans les différentes maladies mentionnées ci-haut, est prête, à la demande des souffrants, d'indiquer le moyen de guérison sans rien charger.

On répondra à toute lettre payée d'avance, et adressée au

No. 110, RUE DES ALLEMANDS,
MONTRÉAL,

où l'on pourra avoir toutes les information nécessaires.
19 fév. 16

CARTE PROFESSIONNELLE.

LE DOCTEUR GUERIN AYANT UNE pratique de dix-huit ans à la campagne, vient de se fixer au No. 3, rue St.-Lambert. Il prévient les personnes qui souffrent de maladies nerveuses, rhumatisme, goûte, etc., ainsi que de maux de jambes, tels que plaies varices, (ou veines dilatées), ulcères de quelque date qu'ils soient, qu'il guérit ces maladies ; il n'exigera pas d'honoraires de ceux qui ne seront pas guéris.

Le Dr. G. traitera les personnes qui le désireront, avec le système de l'hydrotérapie qu'il pratique avec succès depuis onze ans.
20 oct. 116

PAIN BLANC

DE
Première Qualité.

LE SOUSSIGNE, A LA DEMANDE D'UN grand nombre de ses amis, s'est décidé à faire du PAIN BLANC, à la confection duquel il emploiera toujours de la fleur de première qualité, y apportera tous ses soins, et qu'il fera distribuer avec ponctualité au domicile de ses pratiques.

Il aura constamment en mains du PAIN NATE et toute sorte de PAIN BLANC, BIS, etc.

Le soussigné espère, par son zèle et son activité, mériter l'encouragement du public, comme il l'a eu jusqu'ici dans sa branche.

RÉMI PRÉVOST,
171, rue St.-Charles Borromée.
24 sept. 105

JOURNAL POUR TOUS.

18ème Volume.

AVRIL ET SEPTEMBRE 1861.

REÇU PAR LE STEAMER "NORTH BRITAIN ;" aussi une Nouvelle Collection de LIVRES D'HISTOIRE et de LITTERATURE.

J. B. ROLLAND ET FILS.

PIANOS

DE LA CELEBRE MANUFACTURE Allemande de M. SCHIEDMAYER de Stullgart, en Vente chez J. B. ROLLAND ET FILS, à des prix extrêmement bas.

VINS ET EAU-DE-VIE

IMPORTES DIRECTEMENT POUR LES Soussignés et garantis purs et de qualité Supérieure. Prix très modéré.

J. B. ROLLAND ET FILS.
7 nov. 123

HOTEL DU CANADA.

LE SOUSSIGNE INFORME SES AMIS ET le public en général qu'il a fait faire de

GRANDES AMELIORATIONS

à L'HOTEL sus-mentionné. — Les Visiteurs trouveront toujours ses Omnibus aux Débarcadère des Bâteaux-à-Vapeur et à l'arrivée des Chars. La Table est toujours bien fournie. Ses Prix sont des plus modérés.

SERAPHINO GIRALDI.
23 avril. 42

CHEMIN DE FER

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

TERMINUS DE LA CITE.

A PARTIR DE LUNDI, LE 16 DECEMBRE, les Trains de Passagers laisseront la STATION de la RUE BONAVENTURE :—

CONVOIS DE L'OUEST :

Convoi d'Accommodation (mêlé), pour Ottawa City, Kingston et les stations intermédiaires, à . . . 0 A.M
• Convoi du Soir, avec Char de Nuit pour Kingston, Toronto, London et Détroit, à . . . 6.00 P.M

• Ce Convoi est en connexion à la jonction du Détroit avec les convois des Chemins de Fer Michigan, Central, Michigan Sud, et Détroit et Milwaukie, dans toutes les directions Ouest.

CONVOIS DE L'EST :

Convoi de Passager pour Portland et Boston, arrêtant le nnit à Island Pond, à . . . 3.00 P.M.
• Convoi de la malle pour la Jonction de Richmond et Québec, à 7. P.M.

•Les Vendredis soirs, ce Convoi partira à 9 00 P. M., avec les Malles et les Passagers pour les Steamers Océaniques, laissant Portland le Samedi.

Pour l'accommodement du Commerce local, un Char de Passager sera attaché au Train de Fre laissant la Pointe St.-Charles à 7.30 A.M., pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond et les Stations intermédiaires, et au Train correspondant arrivant à la Pointe St.-Charles à 6.00 P.M.

Les Convois arriveront à la Station de la Rue naventure comme suit :

De Québec et Richmond, à . . . 9.30 A.M.
De Toronto et l'Ouest, à . . . 10.30 A.M.
De Island Pond (Portland et Boston), à . . . 12.45 P.M
De Kingston et Ottawa City, à . . . 8.45 P.M

W. SHANLY,
Surintendant.
11 janvier. 148

Affaires a Commission

Le soussigné reçoit continuelllement de la

FLEUR,

PREMIERE QUALITE,
De différentes marques, qu'il offre en
VENTE AUX PRIX DU MARCHE.

— Aussi, —

LARD mess, prime-mess et Epaules, Poisson blanc, Harengs, etc., Graine de Trèfle, etc.

— Et —

Un assortiment général de

CUIRS DE PLUSIEURS TANNERIES,

JOHN DOUGALL,
270 et 272, rue St.-Paul.
23 mars 1861. aa—30

AFFAIRES A COMMISSION.

BOIS DE CORDE,

LATTES, BARDEAUX,
ECORCE DE PRUCHE, BRIQUES,
ETC., ETC., ETC.

LE SOUSSIGNE DONNE AVIS QU'IL CONtinue à recevoir des CONSIGNATIONS de MADRIERS et PLANCHES de toutes espèces et dimensions, ainsi que BOIS DE CORDE, LATTES, BARDEAUX, ECORCE DE PRUCHE, BRIQUES, etc., etc., etc., dont il disposera à des conditions libérales, soit sur le quai ou à son clos. Il se chargera des achats et collections.

Les personnes qui désireraient se procurer ces différents articles sur les lieux mêmes où ils seront pourront les avoir à bonnes conditions en s'adressant au soussigné, coin des rues Ste.-Marie et Montcalm.

J. W. DEMERS.
12 fév. 13

CORBILLARDS

M. F. X. CUSSON PREND LA liberté d'annoncer au public qu'il s'est procuré de nouveaux et magnifiques CORBILLARDS encore plus splendides que ceux qu'il avait auparavant, ainsi que de magnifiques ATTELAGES, COSTUMES de deuil, etc., qu'il louera à aussi bon marché que partout ailleurs, etc , etc.

Les personnes qui voudront l'honorer de leurs commandes peuvent être certaines qu'elles seront mieux servies que par le passé sous le rapport de la beauté des Corbillards, de la ponctualité et du bon marché.

Toujours en mains un assortiment complet de Cercueils de tout prix.

F. X. CUSSON,
69, rue St.-Joseph.
Montréal, 19 octobre 1861. fm—116

A Vendre de gré à gré

1o. UNE SUPERBE TERRE de 2 x 40 arpents, située au bas du village du Sault-au-Récolet, avec maison, grange et autres bâtisses dessus érigées, aussi avec bois et vergers.

2o. UN TERREIN de 6 arpents de bois franc situé en la Côte-St.-Michel, paroisse du Sault-au Récolet, à la distance d'environ 12 arpents de la dite terre.

Pour les conditions, s'adresser à J. A. et J. E. O. Labadie, N. P., No. 20, Petite rue St.-Jacques.
2 juillet. jno—69

A VENDRE OU A LOUER

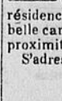

DANS LE VILLAGE DU SAULT-AU-RECOLLET, une MAISON bien finie OMBRAGEE D'ARBRES, magnifique résidence pour ceux qui désirent résider à la plus belle campagne des environs de Montréal, et à la proximité du couvent du Sacré-Cœur.

S'adresser au soussigné,
Dr. H. GUERIN,
No. 3 Côte St.-Lambert,
Montréal.
5 mars. 22

NOEL ROY,

TEINTURIER-DÉGRAISSEUR,
51, Grande rue St.-Laurent, 51,
MONTREAL.

N. R. EST TOUJOURS PRET A TEINdre ou Dégraisser les Velours, Soiries, Laines, etc. ; Surtouts et Pantalons en drap, etc. Flanelles, Gants de Kid, etc.

M. Noël Roy teint et nettoye aussi les Chapeaux de Paille, Leghorn, Feutre, etc., etc,

PRIX TRÈS MODÉRÉS.
15 octobre. aa—114

LE PAYS,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES,

REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATION

1ERE EDITION — Paraissant les MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS, de chaque semaine, coûte $4 par an.

2EME EDITION — Paraissant le MERCREDI de chaque semaine, coûte $2 par an.

☞ L'abonnement est